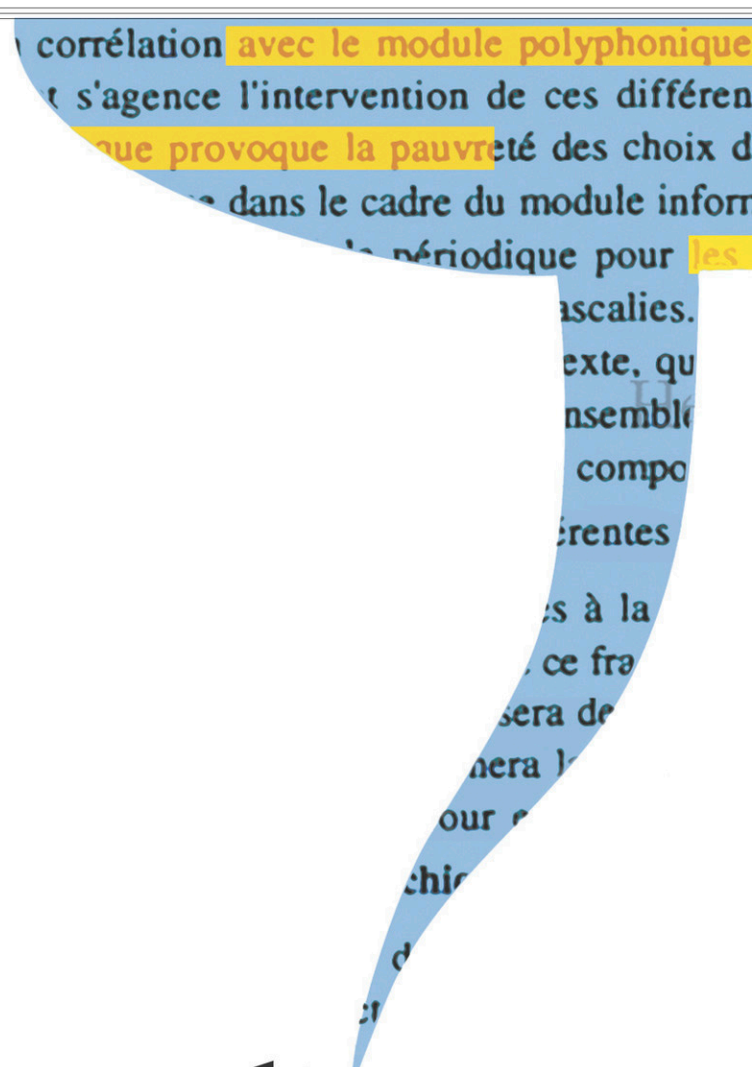
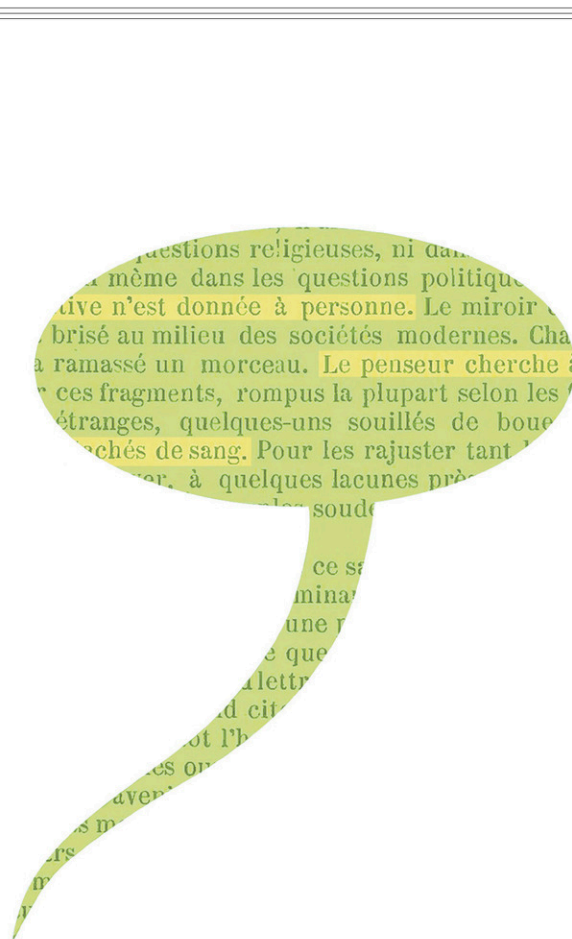
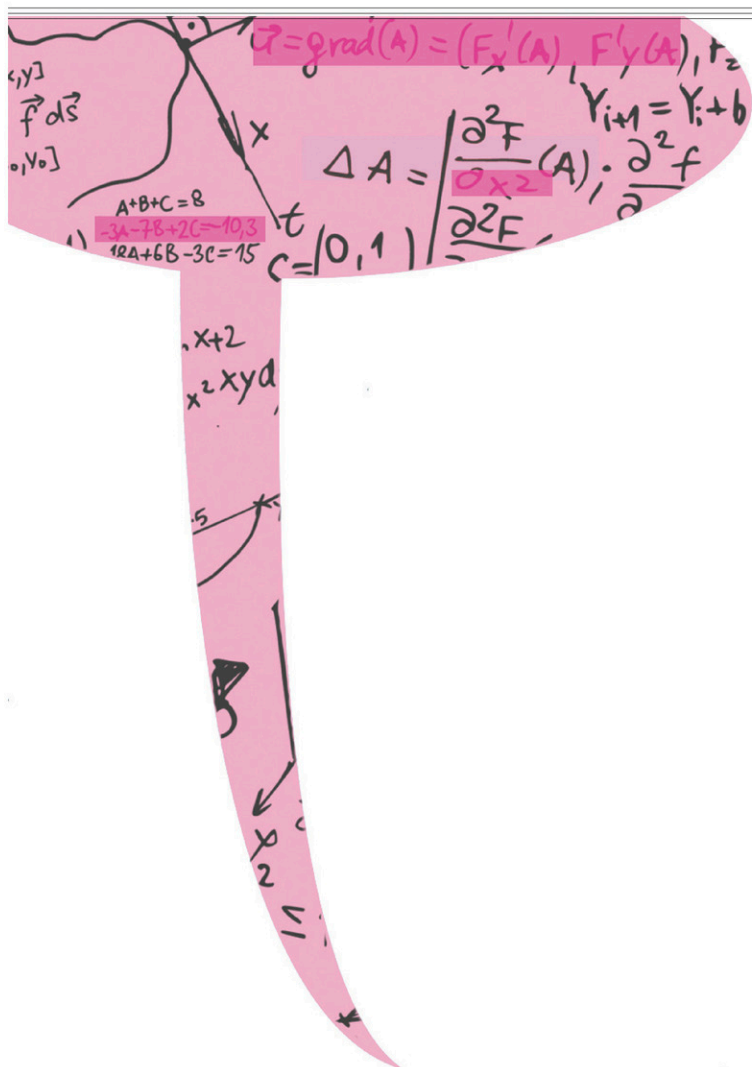


B 2 | PERSPECTIVES DOSSIER PLAGIAT



IncurSION dans les coulisses

Le cas classique : copier des bouts de texte glanés sur le Web sans citer ses sources

Projet international contre le plagiat

Une professeure de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), Martine Peters, lance une vaste recherche contre le plagiat avec le concours de chercheurs de 30 universités du Québec, du Canada, des États-Unis et d'Europe. La professeure et son équipe du Groupe de recherche sur l'intégrité académique (GRIA) identifieront les stratégies de créacollage numérique (*scrapbooking*) de professeurs et d'étudiants, pour déterminer les plus efficaces.

Lors de 32 entrevues menées ces derniers mois sur la tricherie dans six universités, les professeurs interrogés ont été unanimes : « La grande majorité des étudiants sont de bonne foi, mais ne sont pas suffisamment formés pour éviter le plagiat. La seule chose qu'on peut faire, c'est mieux former nos étudiants. »

Le plagiat est même souvent involontaire, souligne Martine Peters. Des étudiants archivent mal leurs sources et copient par inadvertance — et sans attribution — des bouts de texte, des images ou des fichiers audio ou vidéo.

« Tout le monde sait que le plagiat est un problème phénoménal. Ce qui est nouveau, c'est que le milieu universitaire reconnaît le problème. Il y a une volonté que ça bouge », dit la professeure. Elle et ses collègues Julien Bureau et Sébastien Béland avancent des solutions possibles...

Enseigner des **stratégies de créacollage numérique** (*scrapbooking*) pour diminuer les risques de plagiat involontaire. Enseigner les **règles du droit d'auteur** dès le primaire. Exiger des étudiants des **présentations orales** démontrant leur compréhension de la matière (ceux qui plagient n'apprennent pas grand-chose). Instaurer des **cours obligatoires de méthodologie** dans tous les programmes universitaires (ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle).

Former les professeurs et les chargés de cours, qui ont une grande responsabilité dans la réduction du plagiat.

Coordonner les dates de remise des travaux des cours d'un programme pour éviter une surcharge au même moment (le stress et le manque de temps favorisent le plagiat).

Répartir la charge de travail des étudiants en plusieurs travaux de session, plutôt qu'un seul travail majeur en fin de session.

MARCO FORTIER
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Par une journée d'automne grise et pluvieuse, dans une salle de cours de l'Université Laval, une vingtaine d'étudiants assistent à un atelier sur le plagiat. La formatrice, une spécialiste du droit d'auteur, expose aux étudiants une série de cas vécus.

« Afin de vous aider, votre colocataire, qui connaît bien le sujet sur lequel vous travaillez, rédige une partie de votre travail. Celui-ci n'a jamais été évalué dans un travail sur le sujet et vous avez son accord. Êtes-vous coupable de plagiat ? »

Silence dans la salle. Hésitations. On entend des oui. On entend des non.

Le verdict tombe : « Coupable ! Obtenir d'une aide non autorisée, selon l'article 34 du règlement disciplinaire de l'université. Si vous avez de la difficulté à rédiger un travail, vous pouvez obtenir de l'aide auprès de votre professeur, de l'assistant du professeur ou du centre d'aide aux étudiants (situations de stress, anxiété de performance, perte de motivation, procrastination, etc.). »

Ce sera comme ça durant plus d'une heure. Sonya Morales, gestionnaire au Bureau du droit d'auteur de l'Université Laval, expliquera le b.a.-ba du plagiat, les règles de la citation, les pièges à éviter et les conséquences de la tricherie — même involontaire. Car les tricheurs en paient le prix (du moins en théorie) : les sanctions vont de la simple réprimande à l'expulsion de l'université, en passant par la note de zéro à un examen ou l'échec au cours.

« C'est tolérance zéro pour le plagiat à l'Université Laval », dit la spécialiste aux étudiants, qui sont venus volontairement passer leur pause du midi dans ce local.

Sonya Morales enfile rapidement les mises en garde : « Le plagiat n'arrive pas qu'aux autres. » « Je ne savais pas, ce

n'est pas une excuse. » « Le manque de temps, la procrastination, c'est l'ennemi numéro un, attention ! » « L'enseignant, ce qu'il veut lire, c'est votre pensée originale, pas le texte d'un auteur connu qu'il connaît probablement par cœur ! »

Plagiaires amateurs

En entrevue, Sonya Morales reprend une formule qu'on entend partout lorsqu'il est question de plagiat dans les universités : les étudiants ignorent les règles du droit d'auteur. Le cas classique de plagiat, selon elle : un étudiant se rend compte, la veille de la remise d'un travail de session, qu'il manque de temps pour y arriver. En panique, il copie des bouts de texte glanés sur le Web sans citer ses sources. « Souvent, les étudiants ne se donneront même pas la peine de changer la police du texte. C'est vraiment facile de repérer le plagiat », dit-elle.

Par contre, il n'est pas toujours aussi simple de respecter l'art de la citation. Un étudiant ne peut reprendre les grandes lignes d'un travail qu'il a déjà remis dans un autre cours. L'autoplagiat est interdit. S'il emprunte une partie d'un de ses anciens textes, il doit se citer entre guillemets.

Il est aussi complexe de détecter — et de sanctionner — le plagiat dans les travaux d'équipe. S'il est démontré qu'un seul membre de l'équipe a plagié à l'insu des autres, il sera généralement le seul puni. Mais tous les membres ont le devoir de s'assurer que personne ne triche dans l'équipe...

Choc des cultures

Autre écueil dans l'application des règles disciplinaires : dans plusieurs cultures étrangères, le plagiat n'existe pas, souvent parce que le droit d'auteur est peu reconnu ou valorisé. En Asie, les étudiants apprennent à répéter mot à mot les enseignements de leurs maîtres, sans nécessairement les citer. C'est une tradition. « On a énormément

d'étudiants étrangers aux 2^e et 3^e cycles pour qui le plagiat est une faute, oui, mais qui n'est pas sanctionnée de la même façon, dit Sonya Morales. J'ai enseigné en Haïti, où on me disait : "C'est un honneur de reprendre vos mots." J'ai dit : "Ça serait un honneur si vous me citiez." »

La notion de droit d'auteur est même considérée dans certains milieux comme un concept bourgeois issu du capitalisme, explique Sébastien Béland, professeur à l'Université de Montréal. La propriété intellectuelle — et l'interdiction de s'appropriier les idées de ceux qui les « possèdent » — est née au XIX^e siècle. Pas étonnant que des sociétés aient des interprétations contradictoires du droit d'auteur.

Comme les étudiants étrangers représentent une proportion importante des effectifs universitaires au Québec — jusqu'à 28 % des étudiants de l'Université McGill —, les comités de discipline hésitent à sanctionner les fautes issues de l'extérieur du Canada par souci d'équité, rappelle Sébastien Béland.

Cette gradation des sanctions est une bonne chose, estime Catherine Asselin, vice-présidente aux droits étudiants de l'Association des étudiantes et des étudiants de l'Université Laval inscrits aux études supérieures (AELIES). « Il faut tenir compte des circonstances atténuantes, ce n'est jamais noir ou blanc en matière de plagiat », dit-elle.

Les conséquences d'une faute éthique sont beaucoup plus graves aux cycles supérieurs qu'au baccalauréat, note M^{me} Asselin. Il est d'autant plus important d'éviter de condamner un étudiant qui est de bonne foi. « Si tu coules ton cours, souvent tu es renvoyé du programme. Ça peut entraîner un stress, une anxiété de performance. Tu dois aussi rédiger vite et garder une bonne moyenne. Et il y a beaucoup de parents étudiants aux cycles supérieurs, qui vivent un stress supplémentaire », dit Catherine Asselin.

Légères sanctions

TRICHEURS

SUITE DE LA PAGE B 1

« La littérature scientifique indique que les étudiants n'ont pas peur de se faire prendre à plagier. Ils considèrent que les bénéfices du plagiat [sont] plus élevés que les risques [qui leur sont] associés », précise ce spécialiste de l'évaluation. Lui et ses collègues Julien Bureau (Université Laval) et Serge Larivée (UdeM) ont sonné l'alarme sur l'étendue du plagiat dans *Le Devoir* en avril dernier et l'hésitation des universités à s'y attaquer de front.

Même si le consensus scientifique estime à 40 % les étudiants universitaires qui ont déjà plagié pour au moins un travail durant leurs études, cette pro-

portion est sans doute plus élevée dans la réalité, selon les chercheurs.

Le risque de se faire prendre — et de se faire punir — devrait pourtant faire réfléchir les fraudeurs potentiels, estime Sébastien Béland. Mais encore faut-il que les tricheurs soient bel et bien sanctionnés pour leurs actes.

Ainsi, à l'Université McGill, près de tiers (31 %) des 807 infractions alléguées de plagiat depuis cinq ans ont été exonérées de tout blâme. La quasi-totalité des étudiants sanctionnés ont écopé d'une « admonestation », la peine disciplinaire la moins sévère prévue au Code de conduite, qui n'entraîne aucune note au dossier. En cinq ans, à peine 49 étudiants ont eu droit à une « réprimande » (assortie d'une note au dossier).

Fait à noter, près de neuf étudiants sur dix ayant été sanctionnés pour plagiat à McGill traînent aussi un « sursis probatoire » qui augmente la pénalité en cas de récidive. « Le sursis probatoire est un outil de dissuasion très efficace », dit Chris Buddle, doyen à la vie étudiante à l'Université McGill.

Comme les représentants de toutes les universités à qui nous avons parlé, il se défend d'imposer des sentences bon-

bons aux tricheurs. Le Code de conduite de l'Université vise à éduquer autant qu'à sanctionner les étudiants fautifs, explique-t-il. « Il y a beaucoup de confusion sur ce qui constitue ou non une infraction. Le Code de conduite est un outil d'éducation et d'apprentissage », dit Chris Buddle.

Présomption d'innocence

Oui, il faut punir les tricheurs, mais il faut aussi éviter de sanctionner des innocents, fait valoir Francine Rancourt, doyenne aux études à l'Université du Québec en Outaouais (UQO). En cinq ans, un cas allégué sur cinq de plagiat (19 %) n'a entraîné aucune sanction à l'établissement établi à Gatineau.

« Dans ces cas, les membres du comité disciplinaire ont conclu à l'unani-

20 %

C'est le pourcentage des étudiants fautifs qui ont eu le droit de reprendre leur travail plutôt que d'avoir une note de zéro, à l'Université Laval, depuis 2016.

qui déterminera la mani
 tes voix. Pour examiner
 e reprises anaphorique
 national sera néce
 observé :

... d'une analyse q
 ... choisi, le module activé sera dis
 ...posé dans Roulet (1991, 59), la spécificité
 ...quer en premier lieu les modules hiérarchiqu
 ...ompte de la manière dont les nombreux cor
 ...module énonciatif sera essentiel pour
 ... en particulier, derrière une m

... au Canada et au Québec concerne
 ... dès la fin des années 60 la demande en tra
 ...ismes gouvernementaux que dans les entrep
 ... la situation au Canada justif

... questions religieuses, ni des
 ... même dans les questions politici
 ... n'est donnée à personne. Le miroir
 ... brisé au milieu des sociétés modernes. Cha
 ... ramassé un morceau. Le penseur cherche
 ... ces fragments, rompus la plupart selon les
 ... étranges, quelques-uns souillés de boue
 ... chés de sang. Pour les rajuster tant
 ... à quelques lacunes né

... sionne
 ... amme
 ... 6). D
 ... cala
 ... abli
 ... ce

Une brèche dans la loi du silence

Le degré de transparence varie d'un établissement à l'autre

MARCO FORTIER
 LE DEVOIR

Le plagiat reste un tabou. Plusieurs universités ont encore le réflexe de cacher ce phénomène vieux comme le monde, accéléré bien sûr par Internet, semant le doute sur la réputation des établissements et une ombre sur la valeur des diplômes.

Un exemple : trois des plus grandes universités québécoises gardent le secret sur le nombre d'étudiants expulsés ou suspendus pour cause de plagiat ou d'autres infractions à leur code disciplinaire. N'essayez pas de savoir combien d'étudiants sont renvoyés chaque année de l'Université de Montréal (UdeM), de l'Université McGill ou de l'Université Concordia : c'est un secret.

À Concordia et à l'UdeM, le secret est encore plus grand. Ces universités gardent le silence sur l'ensemble des sanctions imposées aux tricheurs. « L'Université ne tient aucune statistique sur les sanctions imposées », répond Mary-Jo Barr, directrice des affaires publiques et porte-parole de Concordia.

Pourtant, « tout étudiant reconnu coupable d'une seconde infraction est normalement suspendu ou expulsé de l'Université, sous réserve de la confirmation du vice-recteur exécutif aux affaires académiques », précise-t-elle.

L'Université McGill, elle, rend publiques certaines sanctions imposées aux tricheurs, mais refuse de rapporter le nombre d'étudiants expulsés ou suspendus pour cause de plagiat ou d'autres infractions aux règles disciplinaires. Est-ce que McGill cache la réalité pour protéger sa réputation ?

« On se fait constamment poser cette question, admet Chris Buddle, doyen à la vie étudiante. On ne rapporte pas les pénalités additionnelles au-delà du sursis probatoire. Nous avons des obligations légales envers nos étudiants. »

Mais le tabou se brise tranquillement. Une brèche s'ouvre dans la ten-

Avant le mouvement #MoiAussi, il y a eu #AgressionNonDénoncée. On n'a pas une explosion de dénonciations de type #NonAuPlagiat, mais on prend conscience du problème.

JULIEN BUREAU



tation de camoufler la tricherie. Des universités en parlent. Font des campagnes d'information pour dire que ça existe. Et qu'il faut s'y attaquer. Mais le degré de transparence varie d'un établissement à l'autre.

Depuis cet automne, tous les étudiants de premier cycle à McGill ont l'obligation de remplir un tutoriel en ligne sur l'intégrité intellectuelle. L'Université a aussi lancé un projet-pilote dans les résidences du campus sur les droits et responsabilités des étudiants, souligne Chris Buddle.

La valeur des diplômes en jeu

Le manque de transparence des universités doit cesser, font valoir trois professeurs qui suivent de près la lutte contre le plagiat. Dans une lettre transmise au *Devoir*, Martine Peters (Université du Québec en Outaouais), Julien Bureau (Université Laval) et Sébastien Béland (Université de Montréal) réclament une vaste mobilisation des universités pour contrer le plagiat. « Nous appelons à une concertation dans et à travers les établissements universitaires pour arrêter de cacher le problème et, ensemble, mettre en œuvre les solutions les plus prometteuses », écrivent-ils.

L'Université Laval a déjà agi en lançant en octobre une vaste campagne visant à défendre « l'intégrité intellectuelle » sur le campus. Le message est sans équivoque : « Non, l'Université Laval ne tolère pas la tricherie ! » Il s'agit d'une des premières initiatives qui attaque sans détour le tabou du plagiat dans une université québécoise, appuyée par les deux associations étudiantes locales.

L'Université de Montréal a aussi créé un groupe de travail sur l'intégrité intellectuelle et compte lancer une campagne d'information à l'hiver 2019, indique Geneviève O'Meara, porte-parole de l'UdeM.

« Pour préserver la crédibilité des diplômés et s'assurer que les notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiantes et des étudiants, l'Université ne peut en aucun cas tolérer la tricherie », indique la campagne de l'Université Laval. La réputation de l'établissement est en jeu, souligne Robert Beaugard, vice-recteur exécutif et vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes.

Julien Bureau, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, est impressionné par l'initiative de son établissement, qui brise un tabou et va plus loin que d'autres universités qui hésitent à évoquer publiquement ce secret mal gardé sur les campus. Surtout, l'université insiste sur l'importance d'éduquer les étudiants.

« Dans le milieu universitaire, on réalise qu'on est peut-être en train de perdre le contrôle par rapport au plagiat. On prend un recul et on s'assure de préserver la valeur de nos diplômes. On ne peut plus enfouir la question sous le tapis », dit-il.

« Avant le mouvement #MoiAussi [contre les violences sexuelles], il y a eu #AgressionNonDénoncée, dit Julien Bureau. On n'a pas une explosion de dénonciations de type #NonAuPlagiat, mais on prend conscience du problème. »

mité que les preuves étaient insuffisantes, explique-t-elle. Si on n'est pas absolument sûrs qu'il y a eu volonté de plagiat ou de tricherie, on ne prononcera pas une sentence. Et je peux vous dire que ça discute très sérieusement au comité. »

Le comité ne donnera sans doute pas une condamnation si un étudiant dit en avoir vu un autre consulter son téléphone à la salle de bains durant un examen. Il est beaucoup plus facile de prouver le plagiat dans des travaux écrits, souligne Francine Rancourt.

Le cas classique de plagiat, c'est qu'un étudiant copie des extraits de textes trouvés sur le Web sans mettre les citations entre guillemets. Parfois, il indique ses sources dans la bibliographie, mais pas dans le texte.

Dans ce dernier cas, l'étudiant héritera d'un zéro ou d'une note réduite, explique M^{me} Rancourt. La sanction est plus légère pour un étudiant de première année. « On est moins compréhensifs pour les étudiants de dernier trimestre au baccalauréat, et plus impitoyables quand il s'agit d'étudiants de cycles supérieurs [qui] ne peuvent prétendre ignorer ce qu'est le plagiat. »

Les rares cas de plagiat ou de tricherie aux cycles supérieurs risquent d'aboutir au châtiment le plus sévère : renvoi de l'université. À l'UQO, 24 suspensions, pour une période variant entre un trimestre et trois ans, ont été imposées entre les années 2013 et 2018. Les cas de récidive, de plagiat grave (un ouvrage copié en grande partie ou en totalité) ou d'un étudiant qui se fait remplacer à un examen, par exemple, sont aussi susceptibles de mener à l'expulsion, explique Francine Rancourt.

Une deuxième chance

Les expulsions sont rarissimes dans les universités ayant dévoilé leurs statistiques au *Devoir*. Durant la période de cinq ans analysée par notre enquête, l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a renvoyé le plus grand nombre d'étudiants pour fraude intellectuelle : 56 suspensions et 7 expulsions ont été signalées.

Dans le reste du réseau universitaire, une poignée d'étudiants se font suspendre chaque année.

La sanction la plus répandue pour les tricheurs est l'échec à un examen ou à un travail. Par exemple, 40 % des cas

allégués de plagiat ont mené à ce type d'échec à l'Université du Québec en Outaouais, 31 % à l'Université du Québec à Rimouski et 32 % à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Le plagiat menant à l'échec d'un cours — une sanction plus sévère — est cependant plus rare dans toutes les universités.

De son côté, l'Université Laval a assoupli son règlement, à l'automne 2016, pour donner une deuxième chance aux plagiaires : 20 % des étudiants fautifs ont eu le droit de reprendre leur travail plutôt que d'obtenir une note de zéro.

« Souvent, les professeurs se rendaient compte que l'étudiant connaissait mal les détails de nos exigences au sujet de la tricherie et du plagiat », dit Robert Beaugard, vice-recteur exécutif et vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes.

« Si l'étudiant semble de bonne foi et affirme ignorer certaines règles, on donne aux professeurs le droit de permettre une reprise, si le travail vaut pour moins de 50 % des points [de la session]. Souvent, c'est dans des questions de détail. Le professeur n'a pas l'obligation de permettre la reprise, il peut décider que c'est du plagiat et donner zéro pour ce travail-là. »

Exemples de fraude à l'université

UQAR, 2014-2015

Éducation, 1^{er} cycle
 Une étudiante dépose un travail dont la moitié du contenu est tiré d'un ouvrage de référence, sans références ni citations. Le tiers de son devoir de synthèse est aussi tiré de deux ouvrages de référence.
 Sanction : échec au cours.

UQAR, 2013-2014

Administration, 1^{er} cycle
 Un étudiant remet un travail réalisé par un autre étudiant inscrit au même cours lors d'une année antérieure.
 Sanction : échec au cours.
 L'étudiant doit suivre une session de travail sur les devoirs et obligations en matière de rédaction de travaux universitaires avant de pouvoir s'inscrire à tout nouveau cours dans son programme.

UQAR, 2013-2014

Sciences comptables, 1^{er} cycle
 Certaines données déposées par un étudiant dans son fichier informatique sont identiques à celles déposées par un autre étudiant lors d'une année antérieure. La démonstration de plagiat n'est pas clairement établie. Aucune faute n'est retenue contre l'étudiant.

UQAR, 2017-2018

Gestion de projets, 2^e cycle
 Des étudiants déposent un travail d'équipe dont 31 % du contenu a été plagié sur divers sites Internet, sans références ni citations.
 Sanction : attribution de la note zéro à l'épreuve.

UQO, 2018

Possession ou tentative d'utiliser pendant un examen tout document ou matériel non autorisé.
 Sanction : soustraire 25 points de la note attribuée, sans droit de reprise pour l'examen.

UQO, 2018

Reproduire une partie du texte d'un auteur sans en indiquer les références, ou une partie du texte d'un autre étudiant. Copier, en tout ou en partie, le contenu d'un site Internet ou des documents disponibles sur le Web sans le signaler ni en préciser la source.
 Sanction : échec au cours.

UQO, 2017

Obtenir toute aide, collective ou individuelle, non autorisée pour réaliser un travail ou une partie d'un travail. Copier le contenu d'un travail téléchargé à partir d'un site Web ou tout autre moyen d'achat ou d'échange de travaux.
 Sanction : échec au cours.

UQO, 2015

Posséder ou tenter d'utiliser pendant un examen tout document ou matériel non autorisé.
 Sanction : échec au cours et suspension pour deux trimestres (hiver 2016 et été 2016).

Dévêtir la politique de son élitisme

L'approche parlementaire d'un Québec solidaire hissé au rang de parti officiel est-elle cousue de fil blanc ?

Après avoir doublé ses membres, triplé son nombre de députés et remporté des circonscriptions hors Montréal, QS se réunira pour la première fois en tant que groupe parlementaire cette fin de semaine dans le cadre de son Conseil national à Montréal. Ce sera l'occasion de dresser le bilan de la dernière campagne électorale, qui a mené à la percée historique du parti fondé il y a presque treize ans.

AMÉLI PINEDA
LE DEVOIR

L

ancer de chaussures, vote de dos et DrMartens au Salon bleu, nombreux sont les rejets des conventions des députés de Québec solidaire depuis les débuts de la formation politique de gauche. Après avoir obtenu le statut de

parti politique il y a quelques semaines, QS se trouve maintenant à la croisée des chemins : réussira-t-il à « jouer à l'intérieur du cadre tout en le bousculant » pour demeurer fidèle à son identité ?

Longtemps considéré comme une formation politique marginale, QS s'est hissé cette année au rang de groupe parlementaire reconnu officiellement par l'Assemblée nationale. Cette institutionnalisation pourrait cependant marquer la fin de la lune de miel entre la base militante du parti et les députés, notent des politologues.

« Québec solidaire, dans sa genèse, s'apparente à un mouvement social, mais en étant reconnu comme groupe parlementaire, il aura droit à 1,6 million annuellement. Et en politique, qui dit ressources permanentes et



Les députés solidaires Catherine Dorion et Sol Zanetti au Salon bleu mercredi

JACQUES BOISSINOT PC

professionnelles dit aussi institutionnalisation, ce qui peut laisser présager des tensions », analyse Éric Montigny, professeur au Département de sciences politiques de l'Université Laval.

Durant la dernière campagne provinciale, QS n'a pas eu à prouver sa crédibilité, assumant pleinement sa place parmi les grands partis, soutient le politologue Félix Mathieu, qui estime également que la formation politique vit actuellement un moment charnière.

« C'est certain que c'est leur marque de commerce de déranger, de poser des gestes qui sortent des normes traditionnelles. Il faudra voir comment ils vont traduire ça dans leurs fonctions comme parlementaires », note-t-il. Il souligne qu'un candidat aux élections doit être prêt à assumer les

III ÉCONOMIE

Le Québec est en bonne posture pour affronter la prochaine récession

Bien qu'il soit impossible de prédire l'arrivée du prochain ralentissement ni même sa cause — le pétrole ou les États-Unis ? —, les finances publiques du Québec sont bien placées pour affronter un passage à vide, selon les observateurs.

FRANÇOIS DESJARDINS
LE DEVOIR

En publiant sa mise à jour économique cette semaine, le ministère des Finances du Québec a pris soin d'inclure le manque à gagner qu'il vivrait dans le cas d'une récession : 8,1 milliards sur cinq ans. Est-il prématuré de parler d'une contraction de l'économie ? Peut-être. Mais le consensus des observateurs tourne pour l'instant autour d'un argument commun : le Québec est relativement bien placé pour affronter la prochaine tempête.

« Globalement, le Québec a adopté une approche équilibrée, prudente quand même », dit la directrice de l'Institut du Québec, Mia Homsy, dont le groupe de recherche a publié cet été une analyse des finances publiques à la lumière d'un prochain choc.

« La position relative du Québec par rapport aux autres, en matière d'endettement, s'est améliorée, dit M^{me} Homsy. Quand on va devoir faire des déficits, on va partir d'une situation qui est plus avantageuse que ce qu'elle était avant la dernière récession. »

Cela dit, le scénario du ministère lui semble optimiste. Dans son analyse, l'Institut du Québec a estimé que le coût global d'une récession « modérée » se situerait entre 10 et 15 milliards. « La dernière récession n'a pas été si forte au Québec et elle a quand même coûté 15 milliards », dit Mia Homsy.

Les surplus

Après des années de contrôle serré des dépenses ayant mené à de vives critiques dans la société civile, la croissance économique des deux dernières années a donné lieu à des surplus importants dans les coffres de Québec. Pour l'exercice 2017-2018, les coffres affichent un excédent de 2,6 milliards, selon la dernière mise à jour, soit 1,7 milliard de plus que ce qui était prévu il y a seulement six mois. Il y aurait aussi un surplus de 1,7 milliard en 2018-2019.

La CAQ compte alléger la charge fiscale des Québécois d'environ 1,7 milliard sur cinq ans, selon ce qu'elle a confirmé cette semaine. De 2018 à 2021, l'économie devrait croître de 2,5 %, 1,8 %, 1,5 % puis 1,3 % respectivement. Quant à la dette, le remboursement accéléré que compte effectuer la CAQ en 2019 — comparativement à un paiement équivalent mais étalé sur cinq ans chez les libéraux — entraînera des économies d'intérêt de 248 millions cette année et de 201 millions l'an prochain. Le ratio de la dette brute par rapport au PIB, un indicateur suivi,

descendra plus vite que prévu et passera de 51 % en 2017 à 42 % en 2023.

« Sur le plan budgétaire, ça va bien. On enregistre des surplus quand même importants. Même les surplus qui sont observés après les versements au Fonds des générations », dit Jean-Pierre Aubry, économiste associé au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). « Ça va aider à absorber le choc. Sans compter la réserve de stabilisation d'environ 8 ou 9 milliards. »

La question demeure toutefois de pouvoir dire d'où viendra le choc. « Est-ce que ça va être comme en 2015 et 2016, quand la chute du prix du pétrole [a causé] une récession au Canada alors que le Québec s'en [est] assez bien tiré ? demande l'économiste en chef du Mouvement Desjardins, François Dupuis. Ou si ça va être plus classique, comme les États-Unis qui augmentent leur taux directeur et cassent leur économie ? Là, on l'attrape-rait par le commerce. »

La marge de manœuvre de Québec et la réserve de stabilisation permettraient de traverser une « récession assez bonne », pense François Dupuis. Même le gouvernement fédéral, qui n'entrevoit pas la fin imminente de ses propres déficits, a encore de l'espace pour s'ajuster, car ils affichent un niveau « quand même assez faible » par rapport à la taille de l'économie canadienne. Les six prochaines années, y compris 2018-2019, vont générer des déficits de 95 milliards.

D'ici deux ans et demi

La discussion autour d'une prochaine récession aux États-Unis, attendue quelque part en 2020 ou 2021, a commencé il y a quelques mois et ne cesse de s'intensifier. Certains observateurs se demandent même si Donald Trump sera le premier président depuis Jimmy Carter à solliciter un deuxième mandat alors que le pays se trouve en récession.

Un tel événement peut survenir rapidement, rappelle Jean-Pierre Aubry. « C'a toujours été difficile de prédire qu'une récession s'en vient et de prédire quels secteurs seront touchés, à quel moment, avec quelle profondeur, dit Jean-Pierre Aubry. C'est comme le début d'une grève. On ne sait pas comment ça va finir. »

Quand on va devoir faire des déficits, on va partir d'une situation qui est plus avantageuse que ce qu'elle était avant la dernière récession

MIA HOMSY



Les attaques les plus virulentes contre la taxe carbone fédérale proviennent d'élus de provinces productrices de pétrole, dont l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba.

IAN WILLMS GETTY IMAGES AGENCE FRANCE-PRESSE

La taxe carbone, entre fronde conservatrice et exercice éducatif

Les premiers ministres de quatre provinces, tous conservateurs, sont en guerre ouverte contre le gouvernement Trudeau sur la question de la taxe carbone, pièce maîtresse du plan climatique des libéraux. Cette fronde, qui a un écho certain chez les citoyens canadiens, pourrait toutefois être contrée en partie par un exercice pédagogique, à l'aube de l'année électorale. Un exercice d'autant plus important que cette tarification de la pollution ne représente qu'un premier pas qui devra être suivi de gestes nettement plus ambitieux.

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

Juin 2008. Le chef libéral Stéphane Dion présente son « Tournant vert », un ambitieux programme environnemental élaboré pour réduire la pollution et encourager l'innovation. Il mise notamment sur l'imposition d'une taxe sur le carbone débutant à 10 \$ la tonne et devant atteindre 40 \$ au bout de quatre ans. On connaît la suite. Les conservateurs de Stephen Harper ont attaqué la mesure proposée par les libéraux, qui ont fini par essayer une cuisante défaite en octobre 2008, en partie en raison de la décision de miser sur un virage vert.

La rhétorique conservatrice se répète depuis des mois, cette fois contre la « taxe carbone » des libéraux de Justin Trudeau. Cette semaine, c'était au tour

du gouvernement néo-brunswickois de Blaine Higgs de se lancer dans la lutte contre la tarification des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ancien haut dirigeant de la pétrolière Irving, partisan de la relance du projet de pipeline Énergie Est et défenseur de l'exploitation du gaz de schiste dans sa province, M. Higgs entend même lancer une action en justice pour avoir gain de cause contre Ottawa.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick n'est pas seul dans sa lutte, puisque la Saskatchewan a déjà lancé sa propre action en justice contre cette taxe carbone jugée « inconstitutionnelle », appuyée dans ses démarches par l'Ontario de Doug Ford. Les conservateurs albertains, qui espèrent remplacer le gouvernement néodémocrate déjà très pro-pétrole de Rachel Notley au printemps prochain, appuient

Si on demandait aux gens s'ils veulent que le prix de l'essence augmente jusqu'à trois dollars le litre, en raison de la tarification du carbone, je ne crois pas que ce serait très populaire. Pourtant, c'est ce qu'il faudrait.

MICHEL POITEVIN



responsabilités qui viennent avec cette fonction, qui est une des plus importantes dans la société. « On peut vouloir changer des façons de faire, mais on ne peut pas toujours utiliser la provocation pour y arriver », prévient M. Mathieu, qui est chargé de cours et doctorant en science politique à l'UQAM et membre de la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes.

Lors de la première conférence de presse de QS à la suite de l'élection d'octobre dernier, Gabriel Nadeau-Dubois, co-porte-parole de la formation, a dit vouloir « jouer à l'intérieur du cadre tout en le bousculant ».

Un parti antisystème ?

Dans les derniers jours, Catherine Dorion, Sol Zanetti et Émilise Lessard-Therrien, trois députés récemment élus, ont annoncé vouloir briser le « code vestimentaire » traditionnellement respecté au Salon bleu. Vêtus de jeans, d'espadrilles et d'une camisole, ils ont tous les trois fièrement posé pour *Le Journal de Québec*, faisant valoir leur désir de rester eux-mêmes et de ne pas se « déguiser » lorsqu'ils siègent à l'Assemblée nationale.

L'ancienne députée et ex-porte-pa-

role solidaire Françoise David s'étonne des vives réactions provoquées par l'attitude de QS. Elle fait remarquer que ce qui a permis l'ascension du parti est maintenant critiqué.

« Le plus drôle, c'est qu'on demande aux politiciens de ne pas parler la langue de bois, d'avoir un franc-parler, de ne pas avoir de cassettes, mais la minute où on débord, on nous reproche d'être provocateurs. Est-ce qu'on peut savoir ce qu'on veut ? » demande-t-elle.

Éric Montigny soulève de son côté que, bien que le sujet du code vestimentaire puisse sembler banal, il est au contraire utile à l'analyse du comportement qu'adoptera QS dans sa phase d'institutionnalisation.

« À ce stade-ci, ce sont des gestes à surveiller pour comprendre la direction que prendra le parti [...] Est-ce que QS voudra remettre en question les institutions, se présentera-t-il comme un parti antisystème ? Actuellement, il y a certains comportements, comme celui face au code vestimentaire, qui le sont, indique le politologue. On présente une institution comme étant archaïque, pas adaptée au goût du jour, et on veut provoquer un changement. »

L'actuelle co-porte-parole de QS Manon Massé estime qu'il ne faut pas

voir les gestes des députés solidaires comme un rejet des institutions, mais plutôt comme une volonté d'être authentiques.

« Je rappelle que la première candidate de QS était une candidate à moustache, et aujourd'hui elle est porte-parole de ce parti-là et plus personne ne parle de ça. Je suis restée authentique, je n'ai jamais manqué de respect à personne, j'ai décidé de rester moi-même malgré le fait que ça faisait jaser », souligne-t-elle.

M^{me} Massé assure toutefois que QS est conscient des défis qui l'attendent dans les prochains mois pour conjuguer le rôle de représentants d'une circonscription et celui de porteurs des valeurs du parti. « On est un parti qui a énormément grandi dans les douze dernières années. On a commencé avec un député, deux, puis trois, et [nous en avons] maintenant dix. C'est certain qu'on a une réflexion à avoir sur la façon d'arrimer le travail de l'aile parlementaire à la vision de notre base militante », indique-t-elle.

Mais d'abord, le parti entend dresser le bilan de la dernière campagne électorale et lancer une campagne de mobilisation en ce qui concerne les changements climatiques.

La fierté de façade

MICHEL DAVID



Les excuses que Valérie Plante a présentées pour avoir prononcé un discours uniquement en anglais pour souhaiter la bienvenue à trois entreprises britanniques spécialisées dans l'intelligence artificielle étaient presque aussi choquantes que le discours lui-même. « C'est vraiment après que j'ai réalisé que je n'avais pas fait mon allocution en français », a-t-elle expliqué. Si la mairesse de Montréal ne se rend même pas compte qu'elle ne parle pas en français, il y a un sérieux problème.

On avait vivement reproché à Philippe Couillard de ne pas avoir dit un mot de français alors qu'il participait à une conférence internationale en Islande. Si cela était inacceptable à l'étranger, ce l'était plus encore dans la métropole de Québec.

Il n'y a pas à se scandaliser si la mairesse ajoute quelques passages en anglais à l'occasion, mais il n'est pas normal qu'on doive lui rappeler que le premier article de la Charte de la Ville affirme que « Montréal est une ville française ». Autrement dit, que le français n'est pas simplement une langue parmi d'autres.

La fierté dont a parlé son prédécesseur, Denis Coderre, est peut-être une affaire personnelle, mais sa fonction impose aussi à M^{me} Plante un devoir d'exemplarité. C'est d'abord à Montréal que se joue l'avenir du français au Québec et le message doit être clair. Cela dit, les inquiétudes sur le statut du français à Montréal, aussi bien dans les services municipaux que dans la rue, sont bien antérieures à son élection.



Il existe à Montréal une importante communauté anglophone de souche dont il faut respecter les droits historiques. La question est de savoir quel niveau de services en anglais doit être maintenu, alors que la francisation des immigrants demeure hautement problématique.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, la plus grande ville française en Amérique du Nord n'a pas de politique linguistique. La loi qui a imposé les fusions municipales en décembre avait confirmé le statut français de Montréal, malgré l'ajout d'un nombre considérable d'anglophones, mais il restait à préciser quelle place serait réservée à l'anglais. Cela n'a jamais été fait et aucune administration municipale en prendra l'initiative si elle n'y est pas obligée.

C'est d'abord à Montréal que se joue l'avenir du français au Québec et le message doit être clair. Cela dit, les inquiétudes sur le statut du français à Montréal [...] sont bien antérieures à son élection.

Un incident vient périodiquement rappeler à quel point la question est délicate. Quand il avait proposé que plus d'employés de la Société de transport de Montréal (STM) soient bilingues, Jean-François Lisée, alors ministre responsable de la Métropole, s'était aussitôt fait rappeler à l'ordre par Jacques Parizeau, qui avait dénoncé cette « dérive » bonnetiste. À quel moment la courtoisie devient-elle de la compromission ?

Pour mieux faire accepter le projet de loi légalisant les écoles passerelles, le gouvernement Charest y avait inclus — à la surprise de plusieurs — un article qui aurait permis de forcer une municipalité à « se doter d'une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans ses activités ».

Un autre article ajoutait : « En plus de préciser les moyens pris pour reconnaître à la langue française une place privilégiée dans ses activités, la politique linguistique d'un organisme municipal doit bien marquer le fait que le français est la langue officielle du Québec, la langue normale et habituelle de l'espace public, ainsi qu'un instrument essentiel de cohésion sociale ». La communauté anglophone avait très mal réagi et ces dispositions ont rapidement disparu du projet de loi qui a été adopté en 2010.



Le gouvernement de Pauline Marois a voulu revenir à la charge après son élection. Le projet de loi 14, qui se voulait une « nouvelle loi 101 », prévoyait d'« assujettir à l'obligation d'adopter une politique linguistique toute catégorie d'organismes municipaux en vue de favoriser la mise en place des moyens pour reconnaître à la langue française une place privilégiée dans leurs activités ». Faute d'une majorité parlementaire, le projet n'a jamais pu être adopté.

Après le retour au pouvoir des libéraux, il n'en a plus été question. Sur le plan personnel, l'attachement de Philippe Couillard à la langue française ne faisait aucun doute. Le véritable culte qu'il vouait à la Charte des droits et l'intérêt politique du PLQ excluaient toutefois que cela se traduise dans l'action de son gouvernement.

François Legault est dans une tout autre situation. Il ne partage pas l'obsession chartiste de son prédécesseur et la CAQ n'a aucune dette politique envers la communauté anglophone. Ses appuis sur l'île de Montréal sont essentiellement francophones.

On ne sait pas si, ni quand, la nouvelle « Politique nationale de francisation » que proposait le rapport rédigé par la députée d'Iberville, Claire Samson, verra le jour. M. Legault en vantait les mérites avant l'élection, mais il n'en a plus reparlé depuis qu'il est devenu premier ministre.

La nouvelle ministre responsable de la Langue française, Nathalie Roy, constate un recul du français, qui se traduit de plusieurs façons. Doter Montréal d'une véritable politique linguistique ne pourrait que contribuer à améliorer les choses. « Notre langue, le français, il faut en être fiers », dit M^{me} Roy. Pour le moment, cela ressemble davantage à une fierté de façade.

P.-S. En raison de la campagne électorale et du changement de gouvernement, qui ont laissé aux nouveaux élus trop peu de temps pour faire leurs preuves, je ne publierai pas les habituels bulletins de fin d'année. Ils reviendront en juin 2019.



également la démarche. Le Manitoba, lui aussi dirigé par un gouvernement conservateur partisan du secteur pétrolier, a par ailleurs annoncé en octobre son refus de la tarification imposée par le fédéral.

Canadiens divisés

À l'instar des gouvernements provinciaux, la taxe carbone divise les Canadiens, selon un sondage publié à la fin novembre par la firme Mainstreet Research. Les données indiquent en effet qu'environ 49 % de la population appuie cette mesure, mais qu'à peine le tiers des Albertains et des citoyens des Prairies y sont favorables. Le même sondage démontre cependant qu'une majorité (76 %) de Canadiens est consciente de la réalité de la crise climatique provoquée par l'activité humaine, mais aussi de l'importance pour le gouvernement de lutter contre le réchauffement, notamment au nom du devoir moral envers les générations futures.

Ce portrait en apparence contradictoire ne surprend pas Michel Poitevin, professeur titulaire au Département de sciences économiques de l'Université de Montréal. « Il ne faut pas se leurrer : réduire notre production de carbone va faire mal. Or, même si les gens sont tous pour l'environnement, peu veulent payer plus cher pour protéger l'environnement. Si on demandait aux gens s'ils veulent que le prix de l'essence augmente jusqu'à trois dollars le litre, en raison de la tarification du carbone, je ne crois pas que ce serait très populaire. Pourtant, c'est ce qu'il faudrait. Il n'y a pas de pensée magique possible », explique-t-il.

« Il faut désormais payer le droit de polluer et il faut que les gens comprennent que la pollution a un prix. Ça va prendre du temps. Il y a beaucoup d'éducation à faire pour cela », ajoute M. Poitevin. Une éducation d'autant plus importante que la taxe carbone fédérale, qui atteindra 20 \$ la

49%

Près d'un Canadien sur deux appuie le projet de taxation de carbone des libéraux, selon un sondage de la firme Mainstreet Research.

tonne en 2019, doit par la suite augmenter jusqu'à 50 \$, en 2022.

L'économiste François Delorme, qui collabore au Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), ajoute que cette tarification devra être encore plus importante afin d'inciter les citoyens à changer leurs habitudes, et donc générer des réductions significatives de GES. Il souligne que celle-ci devra être d'au moins 130 \$ en 2030.

Exercice pédagogique

Comment faire accepter une telle taxe, compte tenu de la résistance de certaines provinces ? « Toute forme de taxation va faire réagir et susciter une forme de résistance. Il faut donc démontrer à quoi sert la taxation. Il y a un volet pédagogique qui est très important, sinon la contestation peut devenir très forte », selon M. Delorme. Il importerait, selon lui, de bien expliquer le principe du « double dividende ». « On taxe le produit qui génère la pollution, il y a donc un bénéfice environnemental, mais on redonne l'argent aux citoyens, par exemple à travers une réduction des impôts. »

M. Delorme souligne aussi l'importance d'investir une partie de cette taxe dans le développement des infrastructures et des mesures qui favorisent la transition énergétique. « Mais il est extrêmement important d'adopter une reddition de comptes et une imputabilité strictes et exemplaires dans le cas de ces sommes, de sorte que la population puisse suivre le « circuit » de la taxe, de sa

perception aux fonds dépensés. C'est le problème du Fonds vert au Québec : son opacité et certains investissements « douteux » critiqués par le bureau du Vérificateur général », mais aussi le Conseil de gestion du Fonds vert.

Cet exercice éducatif est en outre important dans le contexte où la taxe carbone devrait normalement être suivie d'autres mesures qui seraient probablement très impopulaires, selon Michel Poitevin. Il cite en exemple l'idée d'implanter des péages sur les ponts des grandes villes comme Montréal, mais aussi l'imposition de règles plus strictes pour contrer l'étalement urbain, ou encore la mise en place d'un « bonus-malus », qui permet de pénaliser l'achat de véhicules énergivores, par exemple les VUS.

Sans la mise en œuvre de mesures supplémentaires, le Canada n'atteindra pas ses objectifs de réduction de GES, eux-mêmes insuffisants pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris, résume Annie Chaloux, professeure à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke.

Malgré les lacunes du plan fédéral, la contestation pourrait amener les libéraux à reculer davantage, prévient-elle. « On peut se demander si Justin Trudeau va tenter de ménager la chèvre et le chou en choisissant de réduire les ambitions de la taxe sur le carbone. S'il fait cela, il ne fera que retarder les réductions d'émissions de gaz à effet de serre. »

Selon M^{me} Chaloux, Ottawa doit impérativement résister aux attaques des gouvernements provinciaux. « Cette contestation tient davantage d'une fronde politique de la part de politiciens conservateurs que d'une volonté populaire de s'opposer à la mécanique de la taxe sur le carbone. Les citoyens sont de plus en plus conscients et comprennent de mieux en mieux les enjeux climatiques. Ils veulent des politiques plus ambitieuses et c'est le travail du gouvernement de développer ces politiques. »

B 6 | AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Ville-Marie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1. Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 5 décembre 2018, a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, les premiers projets de résolution dont la description suit :

a) Résolution autorisant l'usage « bureau » sur une partie du 2^e étage du bâtiment situé au 1935, boulevard De Maisonneuve Est, et ce, en dérogation notamment à l'article 183 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatif, entre autres, à un usage commercial au-dessus du rez-de-chaussée – pp 392 (dossier 1184869013);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :

Localisation Dossier: 1184869013 Date: 4 décembre 2018

Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie

b) Résolution autorisant la démolition du bâtiment situé au 15, avenue Viger Ouest et construire un bâtiment mixte ayant une hauteur sur rue supérieure au maximum autorisé sur les lots 1 180 671, 1 180 675 et 5 027 239 du cadastre du Québec, et ce, en dérogation notamment à l'article 10 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatif, entre autres, à la hauteur maximale en mètre – pp 393 (dossier 1184869014);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :

Localisation Dossier: 1184869014 Date: 3 décembre 2018

Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le 23 janvier 2019, à compter de 17 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

3. Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.

4. Ces projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

5. Une copie de ces projets peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM.

Montréal, le 8 décembre 2018
Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat
Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

RÈGLEMENTS

À sa séance du 5 décembre 2018, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- Règlement CA-24-289 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'augmenter à 50 000 \$ le pouvoir d'un fonctionnaire d'accorder un contrat lorsqu'un seul soumissionnaire a présenté une offre conforme et de permettre au fonctionnaire de niveau B d'approuver un projet visé au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), dans le cas où le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable avec condition;
- Règlement CA-24-290 intitulé Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie (exercice financier 2019);
- Règlement CA-24-291 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-Ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation;
- Règlement CA-24-292 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation;
- Règlement CA-24-293 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation;
- Règlement CA-24-294 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.;
- Règlement CA-24-295 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin d'interdire, par ordonnance, l'usage d'une substance fumée ou vapotée lors de certains événements.

ORDONNANCES

Il a édicté à cette même séance les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 589 et CA-24-085, o. 131 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2018, 10^e partie, A);
- C-4.1, o. 227 établissant une voie cyclable 4 saisons sur la rue de la Commune, entre l'autoroute Bonaventure et le boulevard Saint-Laurent;
- C-4.1, o. 228 interdisant la circulation sur un tronçon de la rue Hill Park Circle excepté pour des camions et véhicules autorisés, soit entre l'entrée du Pavillon du Lac-aux-Castors et la jonction de la boucle de Hill Park Circle;
- 01-282, o. 216 nécessaire à l'installation et au maintien d'une enseigne annonçant le 75^e anniversaire de l'OACI
- CA-24-102, o. 4 autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour le quadrilatère défini par les rues Mansfield et De Bleury et les boulevards De Maisonneuve et René-Lévesque, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019; et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) et les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102).

Ces règlements et ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; ils peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM.

Fait à Montréal, le 8 décembre 2018
Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat
Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

Avis est par les présentes donné que la faillite de :

9319-9669 Québec inc.
Lotus Lounge

Situé au : 1490, rue Jade, Drummondville, Québec, J2C 7S6 est survenu le 03-12-2018 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18-12-2018 à 14:00

Au bureau du syndic au : 450-235, rue Hériot, Drummondville, Québec, J2C 1J9

Jean Fortin, Syndics autorisés en Insolvabilité
Tél. 450-442-3260
JeanFortin.com

PRENEZ AVIS que Mme Annick Benoit-Braibant, psychologue, a cessé son activité professionnelle. Elle a chargé le Dr Gilbert Levét, psychologue et psychanalyste à Montréal, membre de l'Ordre des Psychologues du Québec, de reprendre ses dossiers. Les coordonnées du Dr Levét sont : 4177 Av. Girouard, H4A 3E3, Montréal, QC. Tel : 514 827 3821.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Avis est par les présentes donné que

Projet SEUR-Québec personne morale sans but lucratif ayant son siège social au 3744, rue Jean-Brunet, Montréal (Québec) H3T 1P1 a l'intention de procéder à sa dissolution et de demander l'autorisation au Registraire des Entreprises conformément à la loi sur les compagnies du Québec (partie 3).

Montréal, le 5 décembre 2018

Par Louis Dumont
Membre du CA et représentant autorisé de la personne morale

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

Faites les premiers pas vers la guérison

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1. Les personnes intéressées de l'arrondissement de Ville-Marie et de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Ville-Marie, sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 5 décembre 2018, a adopté le premier projet de résolution autorisant l'agrandissement en porte à faux au deuxième étage devant l'alignement de construction prescrit pour le bâtiment situé au 2050, rue Mansfield, et ce, en dérogation notamment à l'article 10, 11 et 61 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatif, entre autres, à la hauteur minimal en mètre, et à l'alignement de construction – pp 394 (dossier 1184869015);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :

Localisation Dossier: 1184869015 Date: 3 décembre 2018

Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 23 janvier 2019, à compter de 17 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

3. Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.

4. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM.

Montréal, le 8 décembre 2018
Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat
Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** : Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du **mardi** : Réservations avant **15 h le vendredi**

POUR NOUS JOINDRE
avisdev@ledevoir.com
Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

Suite des avis de la page A 10

Pour les Fêtes, offrez Le Devoir en cadeau.

OFFREZ À VOS PROCHES LE CADEAU PARFAIT POUR ALIMENTER VOS DISCUSSIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.

À PARTIR D'AUSSI PEU QUE **41,57\$** POUR UN ABONNEMENT À NOTRE ÉDITION PAPIER DU SAMEDI.

VISITEZ LE WWW.LEDEVOIR.COM/PROMOEL
1 800 463-7559

EN BREF



Un patient atteint de l'Ebola est transporté dans un centre de traitement de la maladie appartenant à MSF.

JOHN WESSELS AGENCE FRANCE-PRESSE

L'Ebola ne cesse de gagner du terrain au Congo

DAKAR — La deuxième épidémie de virus Ebola en importance de l'histoire ne cesse de gagner du terrain au Congo. On rapporte des cas dans la ville de Butembo, qui compte un million d'habitants. L'écllosion annoncée le 1^{er} août a fait jusqu'à présent un peu moins de 500 infections, dont 225 décès attribués positivement au virus, a indiqué tard jeudi le ministère congolais de la Santé. Sans le vaccin expérimental de Merck, a estimé le ministère, le bilan dépasserait déjà les 10 000 morts. Merck dispose d'environ 300 000 doses du vaccin, qui prend plusieurs mois à produire. Le chef des urgences de MSF, le docteur Peter Salama, a dit qu'il est « très préoccupé » par les réserves disponibles, puisque 300 000 doses seraient insuffisantes pour combattre une épidémie urbaine.

Associated Press

Yémen : négociations tendues en Suède

RIMBO — Le gouvernement yéménite a menacé vendredi en Suède, en marge de rares consultations avec les rebelles, de déclencher une offensive militaire pour libérer le port de Hodeïda, principal point d'entrée de l'aide humanitaire au Yémen, un ultimatum aussitôt rejeté par les rebelles houthis. Les belligérants sont réunis pour la première fois depuis 2016 à l'initiative de l'ONU. Le gouvernement exige le retrait intégral des rebelles du port de Hodeïda conquis en 2014, qu'il accuse les rebelles d'utiliser pour importer des armes. Les rebelles de leur côté demandent la réouverture de l'aéroport de la capitale Sanaa — qu'ils contrôlent depuis 2014 — au trafic civil. Chacun des deux camps menace de rompre le dialogue si ses exigences ne sont pas satisfaites.

Agence France-Presse

Le HCR demande plus de capacités pour secourir les migrants en Méditerranée

GENÈVE — Le Haut Commissariat de l'ONU aux réfugiés (HCR) a exprimé vendredi son inquiétude après la décision de l'*Aquarius* de cesser ses opérations et a souhaité « plus de capacités » pour secourir les migrants en Méditerranée. « Les capacités de secours doivent être renforcées et non pas diminuées », a déclaré la porte-parole du HCR, Shabia Mantoo. Les ONG Médecins sans frontières (MSF) et SOS Méditerranée ont annoncé jeudi devoir « mettre un terme » aux opérations du navire qu'ils exploitent, l'*Aquarius*, qui ramenait en Europe les migrants secourus en Méditerranée. Le navire était bloqué à Marseille depuis octobre, après que Panama lui eut retiré son pavillon à la demande du gouvernement italien.

Agence France-Presse

III ALLEMAGNE

Annegret Kramp-Karrenbauer prend la relève de Merkel à la tête de la CDU

Lors d'un vote serré, les 1001 délégués du parti conservateur allemand ont désigné la secrétaire générale du parti, dite « AKK », afin de succéder à Angela Merkel. La chancelière laisse ainsi vacant son fauteuil de présidente du parti après 18 ans en poste. Une journée historique pour la droite allemande.

JOHANNA LUYSSSEN
À HAMBOURG
LIBÉRATION

Du suspense et de l'émotion : voilà un cocktail auquel les congress de la CDU ne nous avaient guère habitués. Du suspense d'abord, car jusqu'à la fin de cette journée, les pronostics étaient partagés. Qui pour succéder à Angela Merkel ? Sa dauphine, Annegret Kramp-Karrenbauer, dite « AKK », 56 ans, secrétaire générale du parti, favorite de la chancelière — autrement dit, la continuité ? Ou bien Friedrich Merz, 63 ans, ancien président du groupe parlementaire de la CDU-CSU, plus libéral et moins social — autrement dit, la rupture ?

« Mini-Merkel »

Ainsi le parti a-t-il choisi la continuité. Il a préféré « AKK » à Merz ; la secrétaire générale du parti l'a emporté avec 517 voix contre 482. Dans une salle des congrès de Hambourg surchauffée et surpeuplée — 1001 délégués, 1700 invités, 1600 journalistes —, la tension fut grande et le vote serré. Un premier tour a vu, sur 999 voix exprimées, « AKK » mener la danse, mais de peu, avec 450 voix. Comme prévu, Friedrich Merz la talonnait avec 392 voix,

tandis que le troisième candidat, Jens Spahn, récoltait 157 voix — au passage, un beau score pour le ministre de la Santé ultraconservateur, véritable *outsider* de ce scrutin.

C'est donc une victoire pour la favorite d'Angela Merkel, dont tous les surnoms font allusion à sa proximité avec la chancelière : qu'on l'appelle la « mini-Merkel » ou la « Merkel de la Sarre », « AKK » ne semble exister pour l'instant qu'en miroir avec la chancelière. Certes, les deux femmes ont des points communs, et le style politique sobre d'« AKK » fait songer à celui de son aînée. Mais surtout, sa victoire est une victoire pour la ligne centriste, chrétienne et sociale du parti qu'incarne encore Merkel — et le contraste est saisissant face à un Friedrich Merz millionnaire, parti se ressourcer dans le privé ces dernières années, et dont la candidature fut soutenue par le pape de l'ordo-libéralisme, le président du Bundestag, Wolfgang Schäuble.

C'est enfin la victoire d'une candidate qui peut s'enorgueillir d'un ancrage solide au sein du parti, dont elle a poussé la porte à 19 ans. « AKK » fit ensuite beaucoup parler d'elle en 2017, avec un beau succès électoral dans son



« AKK » a beaucoup fait parler d'elle en 2017, avec un beau succès électoral dans son land de Sarre.

ODD ANDERSEN
AGENCE
FRANCE-PRESSE

land de Sarre. La CDU y avait alors remporté les élections régionales face au Parti social-démocrate. La chose était loin d'être aisée à l'époque ; le SPD surfait alors sur « l'effet Schulz », et le parti ne cessait de grimper dans les sondages. Renversement de situation, heureuse surprise : on parla alors d'« effet AKK ».

« Plafond de verre »

Car ce congrès pas comme les autres signe également pour la chef du gouvernement son départ de la présidence du parti après 18 ans à sa tête. Le premier pas, aussi, vers la fin programmée de sa carrière politique. C'est donc dans sa ville natale de Hambourg que la chancelière a livré son dernier discours de présidente de la CDU. L'émotion était palpable alors qu'elle a défendu avec aplomb son bilan, insistant sur les valeurs « chrétiennes et démocrates » du parti. « Nous, les chrétiens-démocrates, nous nous distinguons, mais jamais nous n'excluons. On se dispute, mais nous ne haïssons jamais ou ne rabaissons personne. Nous ne faisons aucune différence dans la dignité des hommes. Nous ne dressons pas les uns contre les au-

tres », a-t-elle déclaré dans une allocution très pastorale, avant qu'une forêt de pancartes ne s'élève dans la salle. « *Danke Chef* » (« Merci chef »), pouvait-on lire sur les écriteaux. Angela Merkel, visiblement émue, a terminé son discours sous des applaudissements nourris et une ovation debout de dix minutes.

Ainsi, une femme succède à une femme à la tête de la CDU — et pourrait donc, sauf coup de théâtre, se présenter à la chancellerie à partir de 2021, si la coalition n'explose pas d'ici là. Dans l'Allemagne de 2018, même au sein de la très conservatrice CDU, la chose est devenue non seulement possible, mais normale. « C'est parce qu'Angela Merkel a cassé le plafond de verre, commente Claudia Hassenbach, directrice nationale de la Frauen Union, l'organisation des femmes du parti, qui compte 110 000 femmes. On me pose souvent la question de savoir si c'est important qu'une femme puisse lui succéder. Mais après Adenauer ou Kohl, on ne s'est jamais demandé si c'était important qu'un homme dirige le parti ! Heureusement, tout a changé avec elle. Désormais, il est normal d'envisager qu'une femme prenne la tête du parti. »

Trump nomme William Barr procureur général

Il a déjà occupé ce poste lors de la présidence de George Bush père

AGENCE FRANCE-PRESSE
À WASHINGTON

Le président américain, Donald Trump, a nommé vendredi le procureur général William Barr, un juriste républicain ayant déjà occupé cette fonction au début des années 1990 sous la présidence de George H.W. Bush. Il remplacera Jeff Sessions, que le président a limogé brutalement en novembre, faisant craindre une reprise en main de la très épineuse enquête russe.

« Il est respecté par les républicains et par les démocrates », a justifié M. Trump. « C'est l'un des juristes les plus respectés du pays et un des meilleurs esprits juridiques », a-t-il ensuite publié sur Twitter.

La nomination de William Barr, 68 ans, doit encore être confirmée par un vote du Sénat, conformément à la Constitution. Compte tenu des va-

cances parlementaires, il est peu probable qu'il entre en fonction avant l'année prochaine.

L'enquête Mueller se poursuit

En attendant, l'intérim au ministère de la Justice est assuré par Matthew Whitaker, soupçonné d'être en mission commandée pour rogner les ailes du procureur spécial Robert Mueller. Ce dernier, un ancien chef de la police fédérale (FBI) devenu bête noire du président, est chargé notamment

William Barr connaît bien Robert Mueller, dont il a été le chef quand il était procureur général de George H.W. Bush, de 1991 à 1993

Trump nomme Heather Nauert ambassadrice à l'ONU

Le président américain, Donald Trump, a annoncé vendredi la nomination de Heather Nauert, ancienne journaliste de la chaîne Fox News, comme ambassadrice des États-Unis à l'ONU en remplacement de Nikki Haley.

M^{me} Nauert, propulsée l'an dernier comme porte-parole de la diplomatie américaine alors qu'elle n'avait aucune expérience politique préalable, est une femme « très talentueuse » et « très intelligente », a déclaré M. Trump depuis la Maison-Blanche. « Je pense qu'elle sera respectée par tout le monde », a ajouté le président des États-Unis.

Diplômée en journalisme de l'Université Columbia, à New York, cette femme de 48 ans a fait ses armes à la télévision sur la chaîne ABC et surtout à Fox News. Sa nomination devra être confirmée par le Sénat.

Agence France-Presse

d'établir s'il y a eu ou non collusion entre Moscou et l'équipe de campagne de Donald Trump lors de la présidentielle de 2016. Il semble en voie de boucler son enquête.

William Barr connaît bien Robert Mueller, dont il a été le chef quand il était procureur général de George H.W. Bush, de 1991 à 1993. M. Mueller dirigeait alors la direction des affaires pénales du ministère.

Au cours des dernières années, M. Barr commentait régulièrement l'actualité et certains de ses propos ont suscité des interrogations dans les rangs démocrates.

Il a notamment défendu l'appel du milliardaire à l'ouverture d'une enquête sur sa rivale démocrate à la présidentielle Hillary Clinton. « Il n'y a rien d'intrinsèquement mal à ce qu'un président demande une enquête », avait-il déclaré, alors que la Constitution prévoit une stricte séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire.

Conformément à une opinion en vogue dans certains milieux conservateurs, il estime qu'il y a davantage de raisons d'enquêter sur les liens présumés entre M^{me} Clinton et la vente d'une mine d'uranium que sur une éventuelle collusion entre le Kremlin et le candidat Trump.

III MIGRATIONS

Un discours pernicieux

La planète traverse actuellement la pire crise migratoire depuis celle apparue dans la foulée de la Seconde Guerre mondiale. Environ 260 millions d'humains ont quitté leur foyer pour échapper à toutes sortes de tourments ou améliorer leur sort. La grande majorité se retrouvent ailleurs dans leur pays ou dans un pays voisin. Une infime partie arrivent à fouler le sol canadien comme immigrants indépendants, membres de la famille, travailleurs temporaires ou demandeurs d'asile.

MANON CORNELLIER



Tous cependant auront droit à un traitement modèle, le Canada ayant un des systèmes les plus élaborés, ordonnés et justes en la matière. Il est cité en exemple à travers le monde pour son équité procédurale et son professionnalisme.

L'arrivée de migrants irréguliers depuis l'hiver 2017 a semé le doute, mais ce n'est pas le système qui est défaillant, comme l'a démontré un rapport récent du directeur parlementaire du budget. Sous tous les gouvernements, il a souffert et souffre encore d'une insuffisance de ressources pour traiter sans délai ces dossiers particuliers. C'est là que le bât blesse.

À entendre les conservateurs fédéraux, visiblement influencés par Maxime Bernier et autres chantres d'une politique d'immigration plus restrictive, le gouvernement devrait simplement bloquer la route à ces migrants irréguliers. Mais aucun pays ne peut se mettre à l'abri ou freiner à lui seul les mouvements migratoires qui agitent la planète.

C'est pour cette raison que la plupart des pays membres des Nations unies se réunissent au Maroc lundi et mardi pour signer le nouveau Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le Canada entend bien s'y associer, mais les conservateurs s'y opposent. Prenant le relais de Rebel.media et du chef du nouveau Parti populaire du Canada, Maxime Bernier, le chef conservateur Andrew Scheer laisse entendre que le Canada perdrait le contrôle de sa politique d'immigration. « Les Canadiens — et les Canadiens seulement — devraient décider qui vient dans notre pays et dans quelles circonstances, pas des entités étrangères comme l'ONU », a-t-il déclaré.

Le troisième principe directeur du document est pourtant clair. « Le Pacte mondial réaffirme le droit souverain des États de définir leurs priorités migratoires nationales et leur droit de gérer les migrations relevant de leur compétence, dans le respect du droit international. » Comme le fait déjà le Canada.

En entrevue au *Devoir*, l'ancien ministre conservateur de l'Immigration, Chris Alexander, invitait M. Scheer à rectifier le tir. Selon lui, ce pacte « n'est pas une menace pour le Canada parce qu'il est basé surtout sur notre expérience » et il peut avoir le mérite « d'encourager des dizaines, sinon des centaines de pays à légiférer et mieux régler leurs politiques d'immigration. Et si on fait ça, il y aura moins de migration irrégulière, moins de crises politiques causées par l'immigration, et cela, indirectement, est très bon pour le Canada ».

Ce pacte n'est pas parfait et verse à maintes occasions dans l'angélisme, mais ce qu'il espère réaliser est non seulement rationnel, mais nécessaire. Comme le confiait à l'AFP Louise Arbour, représentante spéciale de l'ONU pour les migrations, l'objectif est de « maximiser les bénéfices de la migration tout en mettant en lumière ses aspects négatifs et en limitant les pratiques migratoires chaotiques et dangereuses ».

En faisant leurs choux gras depuis des mois de l'arrivée de migrants irréguliers, en préconisant la méthode forte, en entretenant une impression fautive à propos du Pacte, Andrew Scheer ne cherche pas à calmer ni même à répondre aux inquiétudes d'une partie de la population, mais à nourrir une méfiance inutile. Voilà un jeu dangereux dans un pays d'immigration comme le Canada, où la cohésion et le vivre ensemble imposent de susciter une meilleure compréhension des enjeux liés au traitement et à l'intégration des nouveaux arrivants, pas à propager des faussetés.

Soumis à des pressions internes, bon nombre de pays qui cet été approuvaient le texte négocié s'opposent maintenant au Pacte ou hésitent à le signer. C'est désolant. Le Canada, lui, doit garder le cap. Il est écrit noir sur blanc que ce pacte « établit un cadre de coopération juridiquement non contraignant ». C'est avant tout une déclaration d'intention de la communauté internationale pour mieux encadrer ces mouvements de population. Comment peut-on être contre ?

LIBREOPINION

Faire preuve de leadership en matière de politiques alimentaires

Diana Bronson

Directrice générale, Réseau pour une alimentation durable*

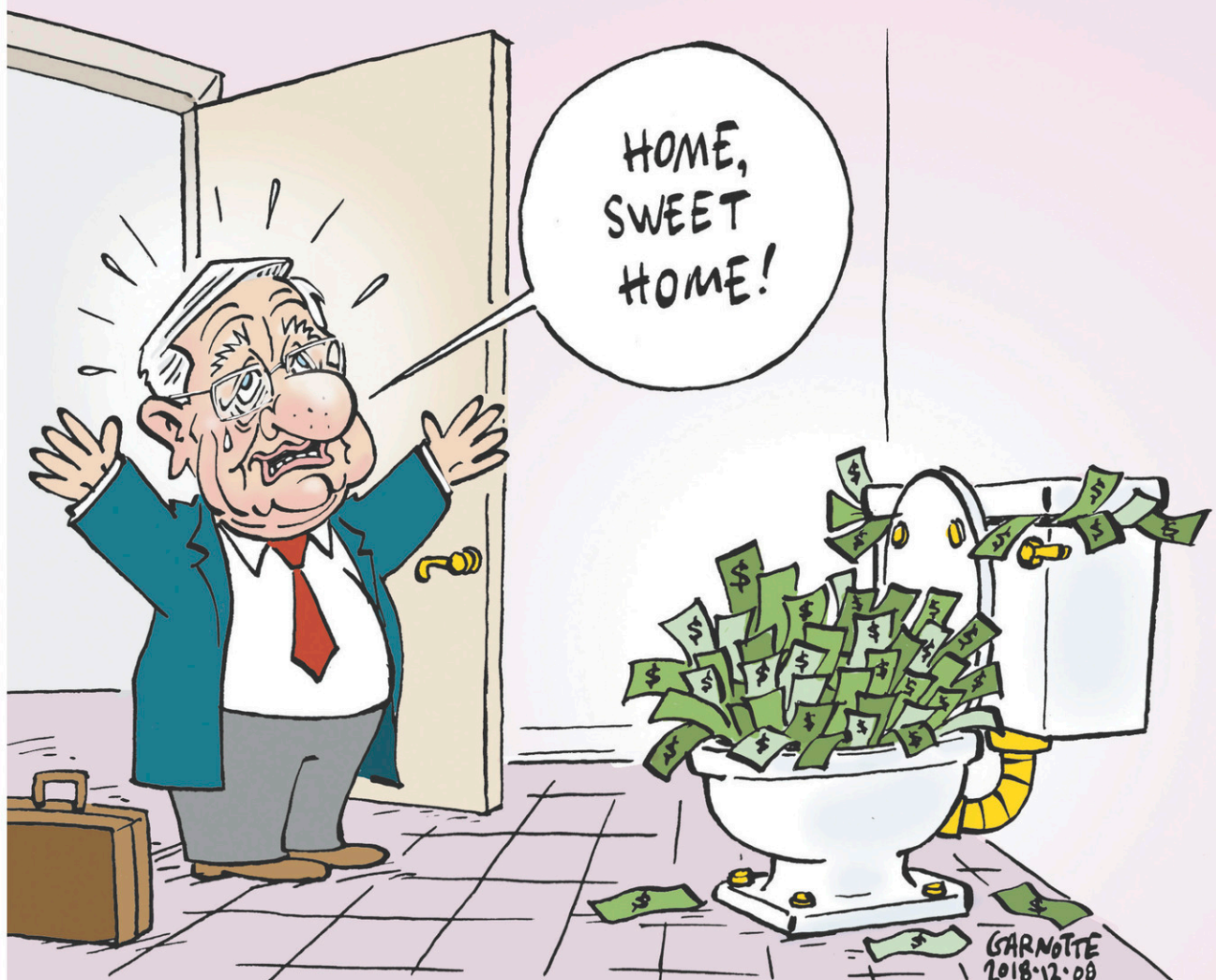
Lettre adressée au premier ministre Justin Trudeau

Nous faisons appel à votre leadership personnel afin de faire en sorte que la nouvelle politique alimentaire du Canada permette la mise en place d'un système alimentaire plus juste, plus sain et plus durable. Nous sommes préoccupés par le retard qu'accusent l'annonce de la nouvelle politique alimentaire et l'adoption de la Stratégie en matière de saine alimentation, de même que par l'échec de la réforme du programme Nutrition Nord Canada.

L'alimentation représente une foule de choses pour les gens. Il

s'agit d'une source de subsistance, d'un moyen d'exprimer son identité et de jeter des ponts entre les différentes cultures, d'un secteur économique vital et d'un facteur essentiel contribuant à la santé de notre population, de notre environnement, de même qu'à l'intendance de nos ressources naturelles. Les aliments ne sont pas de simples marchandises, mais constituent plutôt un élément au cœur de nos réalités sociale, culturelle, historique et environnementale. Une politique alimentaire servant l'intérêt public doit soigneusement tenir compte de l'ensemble de ces aspects. Pour ce faire, elle doit notamment s'attaquer à l'insécurité alimentaire, qui a pris une ampleur inacceptable (particulièrement chez les peuples autochtones et les communautés ethniques dans le nord du Canada),

GILLES VAILLANCOURT OBTIEN SA LIBÉRATION CONDITIONNELLE TOTALE...



LETTRES

Un oubli

Madame la Mairesse, Je suis très déçu par votre oubli de parler en français lors de votre conférence de presse, le 4 décembre, à Montréal. Depuis 2008, je suis un militant. J'ai donné des centaines d'heures bénévoles pour faire élire Émilie Thuillier autant comme conseillère et mairesse et les autres membres de PM. Parlez-en à Nathalie Goulet.

Sur votre site, lorsque vous parlez de Montréal, le qualificatif français n'y est même pas. Vous avez l'excuse facile. Votre attitude insouciant m'attriste énormément et je ne peux pas croire que votre oubli soit accidentel. Je le considère comme un affront personnel. Prenez exemple sur la mairesse Émilie Thuillier qui parle d'abord en français tout en respectant les autres langues. Globalement, je suis en accord avec l'ensemble des politiques de votre parti, mais je m'abstiens de renouveler mon adhésion car votre volonté de renforcer le français à Montréal est inexistante. Pour rassurer les francophones, vous devez poser un geste fort et concret pour renforcer le français à Montréal. Ne pensez pas que je suis une personne repliée avec une ceinture fléchée; mes quatre enfants sont bilingues et l'une vit en Australie et un autre a fait son doctorat en sciences économiques à Ottawa. C'est leur fierté d'être des Québécois francophones qui les a poussés à

vivre d'autres expériences en dehors du Québec.

D'un militant déçu et très irrité.

Jean Archambault

Le 5 décembre 2018

Tradition et liberté d'expression

Le débat soulevé par deux députés de Québec solidaire autour de la façon de se vêtir à l'Assemblée nationale du Québec n'a rien de banal. Bien au contraire.

Pour apporter une réponse mesurée à cette question délicate, il faut se demander qu'est-ce qui, dans la société, est essentiel par opposition à ce qui ne l'est pas. Ainsi, le profane est le domaine de la vie au quotidien tandis que ce qui a un caractère sacré va au-delà; il sort de l'ordinaire.

L'Assemblée nationale est souveraine et possède de ce fait un caractère d'élévation qui ne saurait être contesté. C'est pourquoi la façon de s'y vêtir a autant d'importance. Cette façon peut, bien sûr, être mise au goût du jour; mais encore doit-elle satisfaire à un minimum de décorum et continuer de se démarquer de la vie de tous les jours. Elle doit demeurer un moyen de reconnaître la solennité du lieu qui est un symbole de la collectivité nationale.

Tout changement au protocole vestimentaire de l'Assemblée nationale devrait donc chercher sans faute à conserver le caractère solennel de celle-ci, tout en répondant le mieux possible aux considérations esthétiques de ses membres, car la dévalorisa-

tion symbolique des institutions est le plus court chemin vers la destruction de la culture dont elles émergent.

Le narcissisme anarchique derrière le comportement des deux députés en cause contribue davantage à ridiculiser l'institution où ils siègent qu'à en protéger la valeur transcendante et, pour cela, doit être dénoncé.

Jacquelin Robin

Gatineau, le 7 décembre 2018

Une planche de salut

Le gouvernement Legault se tire dans le pied en voulant baisser le pourcentage d'accueil des immigrants au Québec. Par ce geste, il affaiblira notre poids démographique dans la fédération canadienne. Il est impératif pour nos régions d'accueillir de nouveaux arrivants pour combler la criante pénurie de main-d'œuvre. Je suis de ceux qui croient que nous devons prioriser l'accueil des gens qui ont une connaissance suffisante de notre si belle langue française. Si les nouveaux arrivants parlent déjà le français, ça facilitera nos échanges et ce sera un départ constructif qui développera possiblement un lien d'amitié avec nous, Français d'Amérique. Et pour ceux qui n'ont pas la chance de connaître la langue de Molière, le gouvernement a le devoir de faire renaître le Centre d'orientation et de formation pour les immigrants (COFI).

L'étranger n'est pas une menace, il est notre espoir.

Michel Houle

Québec, le 5 décembre 2018

nalement formuler des recommandations visant à assurer la mise en place d'un système alimentaire plus souverain, plus équitable, plus sain et plus durable. Le récent rapport sur ce que nous avons entendu, qui porte sur la politique alimentaire, reflète plusieurs de ces préoccupations et de ces approches.

Au cours du mois de novembre, des centaines d'entre nous se sont réunis à Montréal pour la dixième édition de la Tablee des idées, qui constitue l'assemblée annuelle du Réseau pour une alimentation durable. Nous sommes remplis d'énergie et nous nous sentons inspirés. Partout au Canada, le mouvement alimentaire construit, selon une approche ascendante, un système alimentaire plus sain, plus juste et plus durable. Nous vous demandons maintenant d'utiliser votre leadership, vous qui êtes à la tête de notre pays, pour mettre en œuvre une politique alimentaire pour le Canada et la Stratégie en matière de saine alimentation qui défendent les intérêts de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

* Cette lettre est appuyée par environ 70 organismes dont on trouvera la liste sur nos plateformes numériques.

Penser et assumer la diaspora québécoise

Pierre Nepveu
Écrivain

Les mesures récentes du gouvernement ontarien de Doug Ford à l'encontre de la minorité francophone de la province ont suscité des réactions d'émotion et parfois d'indignation au Québec. Ces réactions, que l'on voudrait voir se traduire en actions de soutien, sont-elles superficielles ou annoncent-elles un virage dans le rapport politique et culturel que peut entretenir le Québec avec les populations francophones du Canada? On doit le souhaiter tout en demeurant sceptique.

Si le seul débat qui en découle est celui de savoir si nous devons continuer à nous désigner comme Québécois ou s'il nous faut revêtir plutôt notre ancien habit de Canadiens français, il me semble que l'on aura une fois de plus manqué le train. La question est plutôt de savoir quelle place l'identité canadienne-française peut occuper dans l'identité québécoise d'aujourd'hui et s'il n'est pas temps d'en finir avec la seule fonction de repoussoir qu'elle a occupée à partir de la Révolution tranquille.

Un des grands échecs de la pensée québécoise depuis 1960, et en particulier de la vision indépendantiste, a été de reléguer l'être canadien-français à une pure misère, à une maladie dont il fallait à tout prix se purger. L'échec est moral et culturel autant que politique, car cela constituait l'abandon d'une part de nous-mêmes, l'oubli de ce qui nous avait fait comme collectivité, depuis la culture religieuse (désormais caricaturée à outrance) jusqu'aux diverses migrations (reléguées à de lointains souvenirs) qui n'ont cessé de nous conduire hors de notre territoire et de nous constituer en véritable diaspora canadienne et nord-américaine.

Vision réductrice

Certes, de nombreux travaux universitaires n'ont cessé depuis cinquante ans d'aller à contre-courant de cette vision réductrice, mais trop souvent pour se voir qualifier de « révisionnistes » ou pour être simplement marginalisés. L'écho que trouvent les fascinants récits diasporiques d'un Serge Bouchard n'est qu'une des rares exceptions confirmant la règle. Le discours dominant a été de renvoyer les minorités francophones du Canada dans une Grande Noirceur bien utile et de n'en retenir que la figure agonique. L'un des plus éminents penseurs des cultures minoritaires, François Paré, un Québécois qui a mené sa carrière universitaire en Ontario, en a bien mesuré la conséquence : « Le Québec aurait pu se présenter comme le garant des francophonies ex-



Le combat franco-ontarien contre les politiques du gouvernement Ford n'est-il pas l'occasion pour le Québec d'aller au-delà de simples messages de solidarité en assumant de manière plus tangible ce statut de foyer des francophonies en Amérique du Nord? LARS HAGBERG AGENCE FRANCE-PRESSE

centriques, en vertu non seulement de son rôle politique accru en tant qu'entité étatique nationale, mais surtout de son autorité morale et intellectuelle en ce qui concerne le maintien du patrimoine linguistique francophone en Amérique. Tel n'a pas été le cas... » (*Le fantasme d'Escanaba*, Nota Bene, 2007).

Justement, le combat franco-ontarien contre les politiques du gouvernement Ford n'est-il pas l'occasion pour le Québec d'aller au-delà de simples messages de solidarité en assumant de manière plus tangible ce statut de foyer des francophonies en Amérique du Nord? Cette conversion comporte toutefois une double exigence, quelle que soit la peur que suscitent en nous la précarité et le taux d'assimilation de ces communautés.

D'une part, cela exige d'aller au-delà

du stéréotype de l'extinction et de reconnaître ce qu'il y a de dynamisme culturel et social et de résistance active, créatrice, dans ces minorités; notamment en Ontario mais aussi en Acadie et dans les provinces de l'Ouest, une mobilité et une transformation due par exemple à l'apport d'immigrants francophones venus de la Caraïbe et de l'Afrique. En second lieu, cela suppose que les Québécois admettent que leur propre identité n'est pas que territoriale, comme l'a toujours soutenu entre autres l'historien Denis Vaugeois : elle est le résultat de débordements multiples, de migrations successives créant une diaspora nombreuse, diversifiée, qui est un prolongement de ce que nous sommes dans notre devenir historique. Le négliger ou, pire encore, le nier, c'est appauvrir l'identité québécoise elle-même.

Le territoire comme lieu de solidarités

Paul Morin
Directeur scientifique de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux du CIUSSS de l'Estrie-CHUS

À titre de directeur scientifique de l'un des deux instituts universitaires de première ligne en santé et services sociaux, j'ai eu l'occasion de vivre la réforme Barrette de l'intérieur tout en demeurant en extériorité, puisque professeur à l'École de travail social de l'Université de Sherbrooke. Le changement de gouvernement et de ministre m'offre enfin la possibilité de livrer quelques réflexions personnelles sans craindre des représailles. Ces réflexions visent d'abord avant tout à jeter une lumière sur un impensé, sur un « éléphant dans la pièce » de la réforme : le territoire local comme lieu d'appartenance et de solidarités.

Au MSSS, ces dernières années, la mise en œuvre de services dits de proximité comme les Groupes de médecine familiale (GMF) a constitué une priorité. Ceux-ci sont toutefois pensés dans une logique médico-technocratique, car complètement déconnectés des territoires vécus et des solidarités locales.

Trois manifestations de cet impensé : 1) La création des CIUSSS et des CISSS en 2015 a de fait créé des territoires de desserte dans une logique laminant les communautés locales. 2) La première ligne de services a été décentrée des

centres locaux de services communautaires (CLSC) vers les GMF, qui n'ont aucun lien structurant avec les territoires locaux. 3) Les organismes communautaires, lieux exemplaires de solidarités locales, ont été considérés comme du menu fretin. Ces manifestations doivent également être mises dans un contexte de vieillissement accéléré de la population, tout comme en Italie et au Japon.

Maintenir les personnes chez soi

Il n'y a pas d'avenir pour notre système de santé et de services sociaux si les personnes et les communautés locales ne sont pas impliquées dans le devenir de leur santé et de leur bien-être. Mais pour ce faire, l'organisation des services doit notamment relever le défi de maintenir les personnes dans leur chez-soi tout en tenant compte de leurs contextes de vie. Le Japon a ainsi mis en place des réseaux intégrés de services fondés sur le territoire et l'intersectorialité pour répondre aux enjeux de vieillissement. Un autre exemple a trait au programme Habitat-Microterritoires de Trieste en Italie.

Il s'agit d'un processus résultant d'une démarche intégrée, encadrée de conventions institutionnelles entre l'Agence sanitaire universitaire intégrée de Trieste, la municipalité de Trieste, la municipalité de Muggia et l'Office public d'habitation de Trieste. Toutes ces administrations, parties prenantes d'une stratégie commune

définie en 2005, mettent en œuvre, autour d'une finalité partagée, des dispositifs et des ressources afin d'améliorer la capacité collective à résoudre les problèmes de santé et de bien-être, à diminuer les inégalités sociales et de santé et ainsi garantir l'accès aux services et le droit à la santé.

Ce programme est présentement déployé dans 16 microterritoires de la ville, parmi les plus défavorisés par des problèmes sociaux et de santé. L'évaluation du programme a démontré que celui-ci a amélioré la prise en charge des personnes malades, réduisant de fait le recours inapproprié à l'hôpital (moins d'hospitalisations aux urgences et moins de réadmissions) tant pour les personnes âgées ou vulnérables (pour problèmes respiratoires, cardiaques, urinaires et fractures) que pour les malades et les troubles mentaux (moins d'hospitalisations aux urgences). Les résultats démontrent en outre que le programme a été en mesure de susciter des interactions sociales positives capables de mieux résoudre et de prévenir les problèmes sanitaires, sociaux, relationnels et de logement qui pourraient compromettre la santé; capables donc de générer du capital social qui produit la santé.

Le Québec a tout intérêt à s'intéresser au programme Habitat-Microterritoires dans une perspective de responsabilité populationnelle afin notamment d'améliorer la gouvernance et la régulation des GMF.

Un homme seul

KONRAD YAKABUSKI



C'est en décembre 2014, alors que les sondages plaçaient les libéraux et les conservateurs presque à égalité, que Justin Trudeau s'était engagé à renouer avec les rencontres annuelles avec les premiers ministres provinciaux que Stephen Harper avait fini par boudier.

Il faut dire que le mépris qu'affichait M. Harper envers certains de ses homologues provinciaux, en commençant par Kathleen Wynne de l'Ontario, n'était pas à son honneur. Pour bon nombre de Canadiens, le chef conservateur était devenu un obstacle au bon fonctionnement de la fédération. L'engagement de M. Trudeau signalait pour plusieurs électeurs qu'une autre façon de gouverner, plus consensuelle celle-là, était possible.

« Le fait que ce premier ministre ne s'entend pas avec les gens qui ne partagent pas son idéologie nous a nui non seulement à travers le pays avec les premiers ministres provinciaux, mais sur la scène internationale aussi », avait alors affirmé le chef libéral.

Devenu premier ministre lui-même en 2015, M. Trudeau a pu s'entendre d'abord avec ses homologues provinciaux, puisqu'ils étaient presque tous au diapason. A part Brad Wall en Saskatchewan, M. Trudeau pouvait compter sur des alliés dans la plupart des provinces, dont M^{me} Wynne en Ontario, Philippe Couillard au Québec et Rachel Notley en Alberta.

C'est surtout cette dernière qui a changé la donne en arrivant à la première rencontre des premiers ministres sous Justin Trudeau avec son plan visant à plafonner des émissions des gaz à effet de serre en provenance des sables bitumineux à 100 millions de tonnes en 2030. L'engagement albertain, qui mettait aussi un prix par tonne sur les émissions de GES dans sa province, fut la pièce maîtresse de ce qui devait devenir un plan national visant à atteindre les cibles canadiennes en vertu de l'Accord de Paris que M. Trudeau allait signer en décembre 2015.

Trois ans plus tard, rien ne va plus entre les premiers ministres provinciaux et M. Trudeau. Ce dernier s'est retrouvé bien seul alors qu'il accueillait ses homologues des provinces hier à Montréal. Ne pouvant plus compter sur des alliés comme M^{me} Wynne, M. Couillard ou Brian Gallant autour de la table, M. Trudeau a démontré qu'il n'est pas plus en mesure de s'entendre avec les premiers ministres qui ne partagent pas son idéologie que ne l'était M. Harper à l'époque où il entraînait en collision avec M^{me} Wynne et M. Couillard.

Rien ne va plus entre les premiers ministres provinciaux et M. Trudeau. Ce dernier s'est retrouvé bien seul alors qu'il accueillait ses homologues des provinces hier à Montréal.

Pour sa part, M^{me} Notley se sent trahie par le premier ministre. Elle s'était engagée à déposer un plan musclé pour restreindre la croissance des GES dans sa province, malgré l'opposition de plusieurs tenants de l'industrie pétrolière et des politiciens conservateurs, en échange d'un engagement de la part de M. Trudeau à veiller à ce qu'au moins un des projets de pipeline alors sur la planche à dessin voie le jour. Elle a maintenant raison de douter de la bonne foi de M. Trudeau, qui se dit pour l'expansion de l'oléoduc Trans Mountain vers le port de Vancouver, mais semble ne vouloir rien faire pour accélérer sa réalisation.

Or, comme l'avoue lui-même M. Trudeau, l'Alberta traverse de nouveau une « crise » économique découlant de son incapacité à transporter son pétrole en dehors de la province. Mais en faisant l'ordre du jour de la rencontre de vendredi, le bureau de M. Trudeau ne voulait surtout pas que l'on s'attarde sur un sujet aussi délicat pour le premier ministre fédéral que celui des pipelines. C'est ainsi que la rencontre devait donner la priorité à une discussion sur les barrières commerciales entre les provinces — une peccadille, selon M^{me} Notley, par rapport à la crise que traverse sa province; une tentative d'éviter une discussion difficile sur la taxe fédérale sur le carbone qu'entend imposer M. Trudeau, selon tous ceux qui s'y opposent, en commençant par le premier ministre ontarien, Doug Ford.

Ce dernier, devenu l'ennemi public numéro un de M. Trudeau, peut compter sur l'appui du successeur de M. Wall, Scott Moe, mais aussi sur celui de Brian Pallister du Manitoba et sur celui de Blaine Higgs du Nouveau-Brunswick. Ce quatorze chefs conservateurs, auquel s'est jointe M^{me} Notley après que la Cour d'appel fédérale eut annulé le décret permettant la construction de Trans Mountain en août dernier, fait maintenant front commun contre M. Trudeau.

Dans ce contexte, la rencontre d'hier ne pouvait qu'être un gaspillage de temps, ce qui n'a pas empêché M. Trudeau de sourire tout au long comme si de rien n'était. Il n'en demeure pas moins que les relations fédérales-provinciales sont maintenant dans un pire état que sous M. Harper, et personne ne sait où loge le premier ministre fédéral sur un enjeu on ne peut plus fondamental pour l'avenir du pays.

M. Trudeau, qui se voulait rassembleur, est devenu un homme seul.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

La fin de la philosophie au XX^e siècle

Deux courants étrangers l'un à l'autre convergent vers cette conclusion qui en appelle à une refondation

Dans la rubrique Le Devoir de philo, nous publions annuellement une version abrégée du texte gagnant du concours *Philosopher qui se tient dans le réseau collégial*. Le concours de cette année portait sur ce thème : **En 2018, pour quoi philosopher ?**

Vincent Marcotte
L'auteur est étudiant au Cégep de Sainte-Foy

L

ogos. Parole. Rationalité. Nul autre que les Hellènes ne sut mieux, dès le matin de la Grèce antique, convenir d'un mot qui rend si bien compte de la proximité entre le langage et la pensée. On aurait pu s'attendre à ce que les philosophes de la modernité aient par la suite déployé d'immenses efforts afin d'élucider le mystère de leur langue (en espérant y trouver là la source de leurs réflexions à venir). Ce ne fut pas le cas. Le philosophe et historien Michel Foucault remarque en effet, dans *Les mots et les choses*, que « la réflexion philosophique s'est tenue pendant longtemps éloignée du langage ». Il n'est, selon lui, « rentré dans le champ de la pensée qu'à la fin du XIX^e siècle ». Cet événement, trivial à première vue, eut une conséquence non négligeable sur l'ensemble de notre horizon intellectuel. Derechef, la philosophie occidentale fut divisée entre deux mouvements qui instaurèrent, comme les bases de leurs projets respectifs, nombre de méthodes différentes d'accès à la vérité : la logique, chez les théoriciens nommés « analytiques », devint la clef de voûte de tout système de pensée ; certains érudits appelés « continentaux », eux, placèrent le dire de la poésie au centre de leur édifice. Perplexe face à un tel schisme au sein même de la philosophie contemporaine ayant pour cause l'« éparpillement » du langage, on est tenté de se poser une question de la sorte : vers quoi la philosophie se dirige-t-elle ? Aller savoir, « en 2018, pour quoi philosopher ? » C'est en étudiant parallèlement les deux courants majeurs de la pensée contemporaine en ce qui a trait à leurs différentes conceptions du langage que nous parviendrons à comprendre, avec un peu de chance, ce à quoi la philosophie se destine en ce début du XXI^e siècle.

Ludwig Wittgenstein (1889-1951) est sans doute le nom le plus fameux de la philosophie analytique. Grossièrement, on peut repérer trois passages de son *Tractatus logico-philosophicus* ayant une importance capitale. « 1.13 - Les faits dans l'espace logique sont le monde », peut-on y lire. Ce commentaire, d'apparence bénin, met en scène une toute nouvelle conception de « ce qui est » : le monde n'est plus articulé — c'est-à-dire découpé, distingué — en substance et en étendue, ou en corps matériels et en réalités spirituelles, ni même en l'ensemble des choses, mais bien en faits. Comment exprimer la vérité sur ces faits dont le monde est constitué ? La réponse se trouve plus en amont : « 6 - La forme générale de la fonction de vérité est : [p, *ksi* (en grec), N(*ksi*)] ». D'un style alambiqué, cet axiome affirme tout bonnement que, pour chaque état de fait (*p*), il existe une proposition (*ksi*), ou alors une contre-proposition (N(*ksi*)), qui peut dire vrai à son sujet. L'attribution d'un jugement au réel se doit donc d'être apophantique, susceptible d'être vrai ou faux. Quel type de langage Wittgenstein trouve-t-il adéquat pour remplir cette fonction ? Si l'on veut bien y répondre, il me faut redescendre au cœur du *Tractatus*, au ras de l'énoncé central à toute l'entreprise analytique : « 3.25 - Il y a une analyse complète de la proposition, et une seulement. » Cette phrase, hermétique à première vue, veut brièvement dire la même chose que l'exclamation d'Hermogène dans le *Cratyle* de Platon : « Cratyle, que voici, prétend qu'il y a pour chaque chose un nom qui est le même chez les Grecs et chez les barbares. » Toutes les propositions d'ordre biologique, historique, physique, anthropologique, etc., doivent s'exprimer dans un seul et même langage « formel », celui de la science. Voilà pourquoi aux yeux du penseur autrichien « la science est le système idéal de toutes les propositions sensées qui sont vraies » ! De ce système, la philosophie, avec sa naïve méthode de « démonstration » métaphysique, sera exclue. Le tour est-il joué ? Non, car « les conceptions de Wittgenstein sont à l'opposé, par exemple, de la doctrine de l'être comme "excédant" chez Husserl et

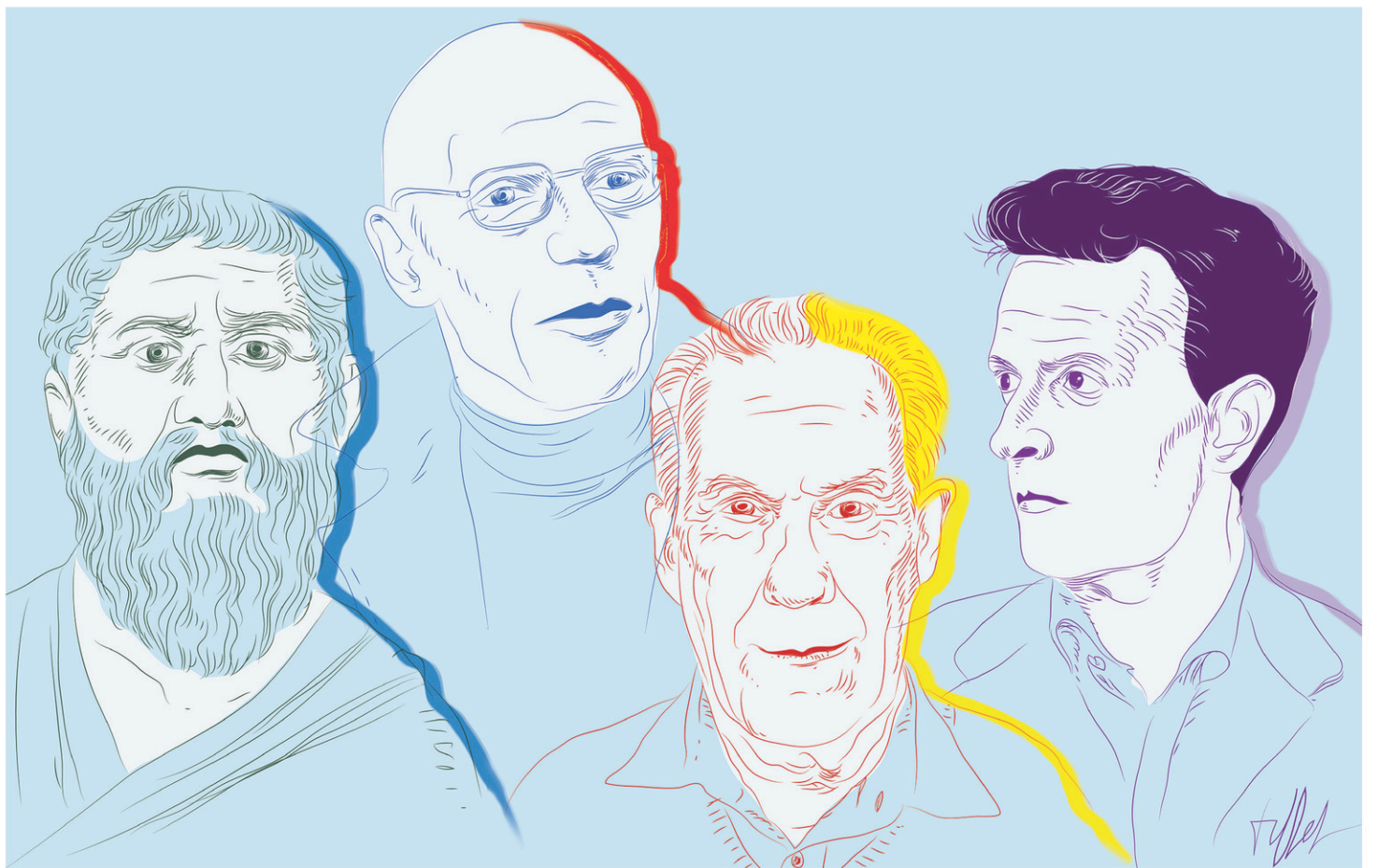


ILLUSTRATION TIFFET

Badiou propose, comme solution à notre crise intellectuelle, de refonder la philosophie non point sur les mots, mais sur les choses : Amour, Art, Politique et Mathématiques. D'ores et déjà, les questions coexisteront avec leurs réponses dans chaque événement alors que nous, Sujets, ferons l'expérience quotidienne de la vérité. Là, à même cette ère de la métaphysique nouvelle, les conflits superficiels s'évanouiront ; il n'y aura plus besoin de s'indigner, ni d'être apeuré, car la vraie vie, imaginée par Rimbaud, deviendra possible ; le capitalisme, lui, sera jugé par l'épée voisine à la balance qui redonne ses lauriers à la science et sa noblesse au progrès.

Heidegger ». Peut-être que ceux-ci seront en mesure de proposer une autre issue ? Martin Heidegger (1889-1976), certainement la figure la plus emblématique de la philosophie, avance une conception de la vérité radicalement différente de celle entendue comme l'adéquation d'une proposition et d'un état de fait. Dans *La fin de la philosophie et la tâche de la pensée*, Heidegger présente l'idée grecque de la vérité, aujourd'hui oubliée : « l'*Alètheia* [l'écllosion de la présence] est bien nommée dès le début de la philosophie, mais, dans la suite des temps, elle n'a pas été pensée [...] ». Afin de l'expliquer le plus simplement possible, voici un poème de mon cru :

Il est une paire de gants de hockey sur la table de la cuisine, le bruit du téléviseur dans le salon.

Des êtres y sont désignés, mais l'on ne capte pas d'emblée leur sens. C'est, selon Heidegger, parce que nous nous sommes habitués, depuis des siècles, à un usage dérivé du langage — pour communiquer, faire du commerce ou énoncer des faits techniques, par exemple. La phrase est fermée ; on se doit, pour la comprendre, de déceler ce qu'elle cache en portant son contenu vers la clairière

de l'ouvert. Tel est, chez le *Cratyle* de Platon, le rôle de l'interprétation. Et voilà que, l'hiver, au soir, votre jeunesse marche jusqu'à la porte du garage située à gauche de la maison, et le bruit du téléviseur au seuil du tapis où sont rangées, couvertes de calcium, les bottes de la toute famille, une personne qui vous crie de ne pas oublier votre tuque et vous la regardez pendant que les gants de hockey sur la table de la cuisine scintillent d'une lumière inouïe.

Grâce au poème, la signification du verbe « être » se donne gratuitement, comme excès, parmi l'écllosion libre et merveilleuse du monde des souvenirs, des odeurs et des rires dans la nuit... En fin de compte, une proposition logiquement formelle ne possède qu'une seule signification : l'articulation la découpe et l'attribution la rend manifeste. La dérivation, au contraire, recouvre ce qui est rassemblé et abrité par la désignation. C'est pourquoi une phrase poétiquement ouverte contient, en revanche, une infinité presque excessive de significations. L'interprétation, qui les dévoile toutes, note Foucault, s'adonne à « une exégèse intégrale du monde qui en serait en même temps la parfaite démystification ». La formalisation, de son côté, ne s'intéresse qu'à elle-même. Il ne reste, donc, plus de place pour la métaphysique et sa méthode de démonstration.

Après avoir comparé ces textes clés de la philosophie analytique et de la philosophie continentale, une évidence s'impose : les deux courants les plus étrangers qui soient rendent nécessaire, l'un comme l'autre, la fin de la philosophie au XX^e siècle. Comment expliquer une telle coïncidence ? Foucault emploie un terme — « épistème » — pour décrire l'ensemble des relations qu'entretiennent les différents domaines de la pensée à l'intérieur d'un cadre historique donné. Peut-être est-ce que les écrits de Wittgenstein et de Heidegger participent, à côté de l'hypothèse de *Cratyle*, au grand « tableau » épistémique du XIX^e-XX^e siècle ?

C'est l'idée que défend le philosophe Alain Badiou dans la *Métaphysique du bonheur réel*. Sa thèse est la suivante : « c'est le langage qui découpe et constitue », au XX^e siècle, « tout ce qu'on a proposé comme forme de l'être ». Que reste-t-il d'espoir, dès lors que le langage et l'être vouent la métaphysique à disparaître ? Lui de répondre : l'événement. Pensez-y. Le coup de foudre, la vue d'un paysage exquis ou l'enthousiasme politique ne précèdent-ils pas la parole du poète ? L'intuition orphique de l'harmonie des nombres ne précède-t-elle pas l'expression du mathématicien ? Les moments qui échappent au langage ne sont-ils pas les plus aléatoires ? Avec allure, le symboliste Stéphane Mallarmé avance une idée semblable dans *Un Coup de Dés jamais n'abolira le Hasard*. « Toute Pensée émet un Coup de Dés », dit-il à voix basse. Il semble, si l'on en croit Badiou, « que cette formule désigne également la philosophie ». Formalisation... Interprétation... L'embarras qu'elle vit actuellement n'est après tout que la disposition

malchanceuse d'un Jeu. Non. Mieux ! D'un Jeu d'Échecs où les Mots se jouent de nous. Reste à attendre et à se demander : pour quand philosopher ? Pour encore un dernier Coup de Dés.

Badiou propose, comme solution à notre crise intellectuelle, de refonder la philosophie non point sur les mots, mais sur les choses : Amour, Art, Politique et Mathématiques. D'ores et déjà, les questions coexisteront avec leurs réponses dans chaque événement alors que nous, Sujets, ferons l'expérience quotidienne de la vérité. Là, à même cette ère de la métaphysique nouvelle, les conflits superficiels s'évanouiront ; il n'y aura plus besoin de s'indigner, ni d'être apeuré, car la vraie vie, imaginée par Rimbaud, deviendra possible ; le capitalisme, lui, sera jugé par l'épée voisine à la balance qui redonne ses lauriers à la science et sa noblesse au progrès. La beauté sauvera le monde ! L'amour sera fidèle ; l'eau : toujours fraîche — et rien, comme le chuchote doucement Mallarmé... « rien de la mémorable crise n'aura eu lieu ».

La philosophie occidentale fut divisée entre deux mouvements qui instaurèrent, comme les bases de leurs projets respectifs, nombre de méthodes différentes d'accès à la vérité : la logique, chez les théoriciens nommés « analytiques », devint la clef de voûte de tout système de pensée ; certains érudits appelés « continentaux », eux, placèrent le dire de la poésie au centre de leur édifice. Perplexe face à un tel schisme au sein même de la philosophie contemporaine ayant pour cause l'« éparpillement » du langage, on est tenté de se poser une question de la sorte : vers quoi la philosophie se dirige-t-elle ? Aller savoir, « en 2018, pour quoi philosopher ? »

Des commentaires ? Écrivez à Robert Durtisac : rdurtisac@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes du Devoir de philo : www.ledevoir.com/societe/ledevoir-de-philo



Vincent Marcotte

ADRESSES DE PRESTIGE

REGROUPEMENT IMMOBILIER

ANNE-MARIE MARTINO
courtière immobilière

À VENDRE



2 950 000 \$

Outremont | 59 Springgrove



525 000 \$

Lorraine | 5 place de Toul



545 000 \$

St-Sulpice | 731-731A Bord-de-l'Eau



335 000 \$

Morin-Heights | 14 Susan

L'ÉQUIPE FRANÇOIS BISSONNETTE

Une équipe performante.
Des chiffres qui parlent.

REALTA,
10 ans de résultats.

REALTA[®]
agence immobilière

36%

*Augmentation du volume
de ventes de janvier à octobre 2018

10 ans
REALTA[®]
UNE QUESTION DE VALEURS

Pour vendre,
contactez-nous
au 514 789 2889
www.realta.ca

Pour annoncer dans ce regroupement contacter **Channel Boissé** au 514 985-3454 ou cboisse@ledevoir.com

Du plus petit au plus grand, chaque don est important!

Soutenir *Le Devoir*, c'est soutenir le média de référence au Québec afin de lui permettre d'innover et de défendre les idées et les causes qui assureront l'avancement politique, économique, culturel et social de la société québécoise.

Pourquoi donner?

Parce que c'est une façon de contribuer au développement et à la pérennité du *Devoir*. Vos dons permettent d'enrichir l'offre de contenu rédactionnel et la mise à jour de nos plateformes numériques.

Objectif : 300 000 \$

Pour faire votre don :

www.lesamisdudevoir.com

ou envoyer votre chèque à :

Les Amis du Devoir
1265, rue Berri 8^e étage,
Montréal Québec, H2L 4X4

A

Les Amis du Devoir

Partenaires d'avenir



Pour les Fêtes, offrez
Le Devoir en cadeau.



OFFREZ À VOS PROCHES
LE CADEAU PARFAIT POUR
ALIMENTER VOS DISCUSSIONS
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.

À PARTIR D'AUSSE PEU QUE **41,57\$**
POUR UN ABONNEMENT À NOTRE
ÉDITION PAPIER DU SAMEDI.

VISITEZ LE
WWW.LEDEVOIR.COM/PROMONOEL
1 800 463-7559

B 12 | PETITES ANNONCES

REGROUPEMENT IMMOBILIER

ADRESSES DE PRESTIGE

DIMANCHE 9 DÉCEMBRE 13H30 - 14H30

UNITÉ CLÉ EN MAIN



1340
MONT-ROYAL 575 av. Glengarry #303
235 000\$ — courtier: Marc Fragman

2 NIVEAUX | 2 STATIONNEMENTS



2680
PLATEAU 4852 rue de la Roche
849 000\$ — courtier: Daniel Beauchemin

COTTAGE AVEC SPACIEUX JARDIN



1190
MONT-ROYAL ADJACENT 3050 av. Kirkfield
950 000\$ | 3 950\$/mois — courtier: James Morris

DEMEURE RÉNOVÉE ET DÉTACHÉE



2980
MONT-ROYAL 524 av. Stanstead
1 575 000\$ — courtier: Pierre-Yves Lamarre

DIMANCHE 9 DÉCEMBRE 15H00 - 16H00

WALK SCORE DE 99



2260
VILLE-MARIE 1150 rue St-Denis #115
749 000\$ — courtier: Pierre-Yves Lamarre

PLAIN-PIED AVEC CUISINE RÉNOVÉE



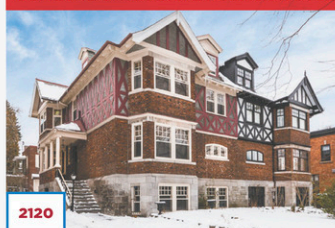
1880
MONT-ROYAL 1900 crois. Surrey
1 690 800\$ — courtier: Daniel Beauchemin

PROPRIÉTÉ AU STYLE CONTEMPORAIN



2210
OUTREMONT 1727 av. du Manoir
1 949 000\$ | 7 000\$/mois — courtier: James Morris

DEMEURE UNIQUE AVEC COACH HOUSE



2120
OUTREMONT 558 av. Rockland
2 295 000\$ — courtier: Marc Fragman



LES VISITES LIBRES

BARDAGI
équipe immobilière • real estate team

DES PROPRIÉTÉS UNIQUES
VOUS ATTENDENT
— CE DIMANCHE

Consultez les fiches détaillées au
Bardagi.com/[code de 4 chiffres]

Contactez-nous :

514 700-2237 | Bardagi.com



GEORGES BARDAGI
courtier immobilier agréé

RE/MAX du Cartier GB. Agence immobilière, franchisé indépendant et autonome de RE/MAX du Cartier 1290, avenue Bernard Ouest, bureau 100, Montréal, Québec H2V 1V9

RÉGION DES LAURENTIDES



MAISON HAUT-DE-GAMME, lumineuse, plafond cathédrale
garage double, 5 ch, 3 s.d.b., SPA, terrain 48,000pi carrés
53 de l'Erablière ouest, Saint-Hippolyte, à 5 km de St-Jérôme
695 000\$ / Du Proprio 822236 / 514-222-5130

Francine Castonguay / francinecastonguay9@icloud.com



POUR
ANNONCER
DANS CE
REGROUPEMENT

Contactez **Channel Boissé**

514 985-3454
cboisse@ledevoir.com

Vous êtes à la bonne adresse
mariesicotte.com

Marie Sicotte
COURTIER IMMOBILIER
Groupe Sutton Centre Ouest
514 953 9808
marie@mariesicotte.com

Sutton BARNES SICOtte

MONT-ROYAL
352 Av. Berwick - 2 150 000 \$
Emplacement N°1 à VMR avec terrain de 7000PC
+ piscine. Entièrement rénové !
MLS 25610111

WESTMOUNT Adj.
4054 Av. Highland - 2 049 000 \$
Splendide demeure de 4 CAC. Localisation stratégique,
proche des meilleures écoles et du centre ville.
MLS 17338438

WESTMOUNT
7 Av. Thornhill - 1 895 000 \$
Emplacement de choix ! Charmant semi-détaché
de 3 CAC avec joli jardin.
MLS 16729278

WESTMOUNT
561 Av. Grosvenor - 1 795 000 \$
Petit bijou au style contemporain offrant 5 CAC !
Complètement rénové !
MLS 11245905

LE PLUS BEL EMPLACEMENT DE MONTRÉAL!!!
PLATEAU | 3535 AVENUE PAPINEAU | MONTRÉAL

FACE AU PARC LAFONTAINE, PRÈS MÉTROS ET SERVICES
Les Dauphins sur-le-Parc figurent parmi le nec plus ultra du prestige, vue spectaculaire, piscine, gym, saunas...
Choix de condos ayant la plus belle vue de Montréal.

LUCIE, DAVID ET ALEXANDRE COURTIERS IMMOBILIERS RE/MAX ALLIANCE, AGENCE IMMOBILIÈRE

NOUVELLE ASSOCIATION GAGNANTE

David Roux, Alexandre Meloche et Lucie Ricard

Savoir-faire, expérience et qualité de service exceptionnel
Une équipe chevronnée, prêtes à l'appui

ÉQUIPE N°1 RE/MAX Alliance
3^e meilleure équipe sur l'île de Montréal
7^e meilleure équipe au Québec
Classement RE/MAX Québec cumulatif année 2017

514.374.4000

LAC BROME

ELEGANTE ET SPACIEUSE résidence en pierres des champs
circa 1845. Un domaine de 7,7 acres qui fait allusion aux
tendances européennes, et situé au cœur du village de
Knowlton. Une perle rare ! 895 000 \$

LOIS HARDACKER
Ctr. imm. Agréé, Royal LePage Au Sommet, Agence Immobilière

SUTTON

LA BONNE ANNÉE commencera ici dans cette municipalité
vibrante en toute saison : le ski, le vélo, la randonnée, et une
colonie d'artistes. Grande résidence avec deux suites principales,
piscine, garage double, 3 acres, non loin de tout ! 740 000\$

450 242-2000
www.loishardacker.com

Nouveau client!
Profitez de

40%
de rabais

SUR VOS PUBLICITÉS DURANT TOUT LE MOIS DE DÉCEMBRE 2018!

Pour annoncer dans ce regroupement contacter **Channel Boissé** au **514 985-3454** ou **cboisse@ledevoir.com**